



VILLE DE
**BOULOGNE-
BILLANCOURT**

Bulletin officiel

du conseil municipal

NUMÉRO 171

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 2 avril 2015

Appel nominal

Désignation du secrétaire de séance

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil au maire / 3

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2015 / 3

Communication sur l'actualité GPSO / 3

1. Désignation d'un nouveau représentant au sein de la commission d'attribution des noms de rues / **3**

2. Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger aux conseils d'école des établissements publics du 1^{er} degré / **4**

3. Désignation d'un nouveau membre au sein des commissions permanentes / **4**

4. Élaboration du Règlement Local de Publicité / **4**

5. Vote du BP 2015 pour le Budget principal et les Budgets annexes - Approbation du tableau des effectifs - Attribution de subventions - Remises gracieuses - Modification de la délibération tarifaire / **5**

6. Vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2015 / **18**

7. Recours à l'emprunt et aux instruments de couverture - Définition de la politique d'endettement et délégation au Maire pour l'exercice 2015 / **19**

8. Personnel communal – Mesures diverses / **20**

9. Composition du Conseil Économique, Social et Environnemental Local / **21**

10. Dérogation du lieu de célébration des mariages civils / **21**

11. Adhésion à l'organisme Ecofolio pour le versement de l'éco-contribution pour les papiers imprimés - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention d'adhésion / **21**

12. Convention d'habilitation tripartite dans le cadre du partenariat CEE (certificats d'économies d'énergie) - SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France) - SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication) - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention correspondante / **22**

13. Gestion des marchés d'approvisionnement de plein vent - Principe du recours à une délégation de service public - Autorisation donnée de lancer la procédure correspondante / **23**

QUESTIONS ORALES / 24

Le 2 avril 2015 à 18 heures 30, les membres du Conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Boulogne Billancourt, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 27 mars 2015.

Monsieur BAGUET, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Pierre-Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLARD, M. Marc FUSINA, Mme Christine BRUNEAU, M. Michel AMAR, Mme Marie-Anne BOUEE, M. Léon SEBBAG, Mme Ségolène MISSOFFE, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Frédéric MORAND, M. Bertrand-Pierre GALEY, Mme Christine LAVARDE-BOËDA, M. Philippe TELLINI, Mme Sandy VETILLART, M. Pierre DENIZIOT, Mme Sylvie ROUGNON, M. Jean-Claude MARQUEZ, Mme Armelle GENDARME, Mme Esther KAMATARI, M. Jonathan PAPILLON, Mme Christine DELOFFRE, M. Laurent GOUILLIARD, Mme Claire de THEZY, Mme Emmanuelle CORNET-RIQUEBOURG, M. Nasser RUMJAUN, Mme Carole HOOGSTOEL, M. Claude ROCHER, Mme Sana DRIDI-BLANGER, M. Xavier DENIS, Mme Véronique GAUDOUX-DAUVILLIER, M. Sébastien POIDATZ, Mme Élisabeth DE MAISTRE, M. Nicolas MARGUERAT, Mme Agathe RINAUDO, M. Emmanuel BAVIERE, M. Pierre-Mathieu DUHAMEL, Melle Fatima CARDETAS, Mme Caroline PAJOT, M. Pierre LAURENCIN, M. Pierre GABORIT, Mme Judith SHAN, M. Vincent GUIBERT, Mme Chloé JAILLARD.

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Mme BELLARD qui a donné pouvoir à Mme BOUÉE, à partir de 20h20
M. de BEAUVAL qui a donné pouvoir à M. GALEY
Mme LORBER qui a donné pouvoir à M. PAPILLON
M. BENHAROUN qui a donné pouvoir à M. AMAR
M. BACCHETTA qui a donné pouvoir à M. GOUILLIARD
Mme de THEZY qui a donné pouvoir à Mme LAVARDE-BOËDA, à partir de 20h20
Mme SELFANI qui a donné pouvoir à Mme GODIN
M. LABRUNYE qui a donné pouvoir à M. MOUGIN jusqu'à 18h55
Mme WEILL qui a donné pouvoir à M. DUHAMEL
M. COHEN qui a donné pouvoir à Melle CARDETAS
Mme MOREL qui a donné pouvoir à Mme PAJOT

M. Xavier DENIS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

M. BAGUET : Mes chers collègues, bonsoir. Avant de débiter l'examen de l'ordre du jour de notre séance, je voudrais rendre hommage à Madame Madeleine BARETH qui nous a quitté le samedi 28 février dernier.

Ancienne conseillère municipale de Boulogne-Billancourt, puis maire-adjointe déléguée aux jumelages et aux relations internationales de 1971 à 1995, Madeleine BARETH s'est engagée sans compter tout au long de sa vie pour la ville de Boulogne-Billancourt et pour les autres. Suivant les traces de son époux, Jean BARETH, lui-même ancien maire-adjoint de 1953 à 1959, Madeleine BARETH a consacré son existence à poursuivre ce que ce dernier avait commencé comme artisan des premiers jumelages, dont s'honore aujourd'hui la ville de Boulogne-Billancourt.

Une plaque apposée sur le perron latéral Est de l'escalier de l'hôtel de ville célèbre l'œuvre commune de Madeleine et Jean BARETH, co-fondateurs du Conseil des communes d'Europe. Cinquante ans après le premier jumelage de la ville de Boulogne-Billancourt avec Neukölln, district de Berlin, en Allemagne, nous lui adressons toute notre reconnaissance.

Mère de quatre enfants, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier des Palmes académiques et décorée de la médaille du Mérite social, elle restera dans nos mémoires comme une femme dévouée, animée par le désir d'aider ses concitoyens, et particulièrement fidèle à Boulogne-Billancourt, aux valeurs démocrates-chrétiennes et à l'Europe. Longtemps institutrice à l'école de la rue de Paris, nombreux sont les anciens élèves boulonnais qui restent attachés à son souvenir.

Les obsèques de Madeleine BARETH ont été célébrées le vendredi 6 mars dernier, en l'église Sainte-Thérèse de Boulogne-Billancourt en présence de quelques-uns d'entre nous et d'anciens élus de tout bord. En votre nom à tous, je souhaite renouveler à ses proches, notamment à ses enfants et à ses nombreux petits-enfants, nos plus sincères condoléances. Je vous propose maintenant de respecter une minute de silence à la mémoire de Madeleine BARETH.

18:42 minute de silence.

M. BAGUET : Je vous remercie. Parmi les autres nouvelles, nombreux ont été ceux qui ont participé aux élections départementales les dimanches 22 et 29 mars dernier. Les résultats ont été proclamés dans cet hôtel de ville le soir même. Les nouveaux conseillers départementaux sont :

- Pour le canton 1 : Monsieur Pierre-Christophe BAGUET et Madame Armelle GENDARME, élus dès le 22 mars.
- Pour le canton 2 : Madame Marie-Laure GODIN et Monsieur Grégoire DE LA RONCIÈRE, élus au deuxième tour.

Ce matin a eu lieu l'installation de Patrick DEVEDJIAN, réélu Président du Conseil départemental. J'ai également l'honneur de vous informer que Marie-Laure GODIN a été reconduite dans ses fonctions de Vice-présidente, tout comme moi-même. Nous ferons donc tout pour que notre ville de Boulogne-Billancourt soit dignement représentée au Conseil départemental et pour poursuivre la collaboration active et efficace que nous avons avec le Département, que ce soit en matière de collège, de culture (cité musicale), de voirie ou encore en termes d'action sociale. Je pense que ces résultats sont une bonne chose pour nos concitoyens et notre ville de Boulogne-Billancourt. Je tenais donc à vous remercier les uns et les autres d'avoir tenu les bureaux de vote et d'avoir participé à la très bonne organisation de ces scrutins. Merci beaucoup.

Applaudissements

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En l'absence de remarques et de questions sur ce point, le Conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au Maire.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2015

En l'absence de commentaires, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO

M. BAGUET : Le document qui vous a été remis sur table évoque notamment la propreté en ville, dont l'organisation a été validée par le bureau et le Conseil communautaire de GPSO. Il mentionne également les travaux sur le jardin du Forum Haut, au pied des tours *City Lights*, puisque, suite à une opération immobilière entre General Electric et la BNP, nous avons obtenu la création d'une crèche d'entreprise de 30 berceaux, ainsi que la restitution d'une partie de l'espace public au pied des tours, qui va donc être transformée en jardins.

Cette communication fait également état de la question de la pollution de l'air avec l'engagement de GPSO dans une action métropolitaine concertée. Comme vous le savez, la ville de Paris s'est engagée contre la pollution de l'air, à la fois dans la capitale et dans les communes limitrophes.

Anne HIDALGO a d'ailleurs demandé aux quatre présidents des quatre communautés d'agglomération de participer à ce travail collectif. Nous avons bien évidemment souscrit à cette demande et travaillons avec Madame HIDALGO sur ce sujet. Nous reviendrons plus en détail sur ce problème en fin de séance, car il fera l'objet d'une question orale posée par Monsieur GUIBERT. Ce point traite également des Etats généraux de l'économie circulaire. J'ai participé à un colloque à l'hôtel de ville de Paris en tant que Président de GPSO pour mettre en place ce dispositif extrêmement performant. Il permettra en effet de relancer l'économie de nouveaux secteurs à l'échelle du citoyen, éléments sources de développement.

Vous trouverez aussi un compte rendu du Conseil communautaire du 12 février, avec les différents projets qui ont été validés. Je pense par exemple à la mise en place du stationnement par tranches de 15 minutes, pour se conformer à la législation. De nombreux parents d'élèves du Parchamp pourront ainsi utiliser gratuitement le parking pendant 15 minutes pour déposer leurs enfants. Figurent également le financement de la passerelle sud de l'île Seguin, qui a fait l'objet d'une délibération en Conseil municipal, la convention de mise à disposition des ASVP, ainsi que le rapport de mutualisation des services avec la programmation de la relocalisation du site de la Direction Territoriale Nord, actuellement située sur l'avenue Edouard-Vaillant. Comme vous le savez, nous réfléchissons à une mutualisation avancée de nos services techniques au sein de GPSO.

Enfin, ce document relate les deux opérations de préemption présentées au prochain conseil communautaire. La première concerne un immeuble situé au 203-205, rue Gallieni dans le cadre d'une opération de construction de logements sociaux avec la SA HLM I3F et la seconde se rapporte à la cession d'un bien immobilier situé 24, avenue du Général Leclerc, que nous avons rétrocédé à l'Office Public de l'Habitat des Hauts-de-Seine, afin d'y réaliser là aussi du logement social. Je rappelle que la prochaine séance aura lieu mercredi 8 avril et qu'elle portera notamment sur le vote du budget.

1. DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES NOMS DE RUES

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Suite au décès de Frédéric DELAITRE, nous avons dû modifier quelques délégations. J'ai ainsi demandé à Madame Jeanne DEFRANOUX, qui l'a accepté, de glisser du quartier 1 au quartier 4 et à Madame Elisabeth DE MAISTRE de travailler en binôme avec Monsieur Léon SEBBAG sur le quartier 1. J'ai

également nommé Monsieur Emmanuel BAVIÈRE, conseiller municipal à l'innovation, sujet qu'il connaît parfaitement bien et qui nous apportera toute sa compétence en la matière. La déclinaison de ces décisions m'amène donc à vous proposer la nomination d'un nouveau représentant au sein de la commission d'attribution des noms de rues.

Je vous propose ainsi de nommer Madame DEFRANOUX. Y a-t-il d'autres candidats ? (Il n'y en a pas). Souhaitez-vous un vote à bulletin secret ? (L'ensemble du Conseil municipal accepte le vote à main levée). Je vous propose donc de mettre au vote le nom de Madame DEFRANOUX.

A obtenu :
Jeanne DEFRANOUX 55 voix élue

2. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AUX CONSEILS D'ÉCOLE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU 1^{ER} DEGRÉ

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Suite à la vacance de certaines représentations, il convient de désigner un élu au sein des établissements suivants :

- École maternelle Dôme : Madame DEFRANOUX, suppléante ;
- École maternelle Peupliers : Madame DEFRANOUX, suppléante ;
- École élémentaire Pierre-Grenier : Madame DEFRANOUX, suppléante ;
- École élémentaire Point-du-Jour : Madame DEFRANOUX, titulaire ;
- École maternelle Jean-Guillon : Madame DEFRANOUX, titulaire ;
- École maternelle Seine : Madame DEFRANOUX, suppléante ;
- École élémentaire Saint-Denis : Madame DE MAISTRE, titulaire ;
- École maternelle Abondances : Madame DE MAISTRE, suppléante.

S'il n'y a pas d'autres candidatures, nous passons au vote. Là aussi, je vous propose de voter à main levée. (L'ensemble du Conseil municipal accepte ce vote à main levée.)

Ont obtenu :
- École maternelle Dôme (suppléant)
Jeanne DEFRANOUX 51 voix élue
- École maternelle Peupliers (suppléant)
Jeanne DEFRANOUX 51 voix élue
- École élémentaire Pierre-Grenier (suppléant)
Jeanne DEFRANOUX 51 voix élue
- École élémentaire Point-du-Jour (titulaire)

Jeanne DEFRANOUX 51 voix élue
- École maternelle Jean-Guillon (titulaire)
Jeanne DEFRANOUX 51 voix élue
- École maternelle Seine (suppléant)
Jeanne DEFRANOUX 51 voix élue
- École élémentaire Saint-Denis (titulaire)
Elisabeth DE MAISTRE 51 voix élue
- École maternelle Abondances (suppléant)
Elisabeth DE MAISTRE 51 voix élue

3. DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DES COMMISSIONS PERMANENTES

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Il s'agit de remplacer Monsieur Frédéric DELAITRE à la commission des Finances. Je vous propose de désigner Monsieur Emmanuel BAVIÈRE. Y a-t-il d'autres candidats ? (Il n'y en a pas). Souhaitez-vous un vote à bulletin secret ? (L'ensemble du Conseil municipal accepte le vote à main levée). Je mets donc aux voix cette candidature.

A obtenu :
Emmanuel BAVIÈRE 55 voix élu

4. ELABORATION D'UN RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération a pour objet de lancer la procédure d'élaboration d'un règlement local de publicité, puisque celui qui est actuellement en vigueur date du 16 novembre 2000. En effet, compte tenu des évolutions du paysage français, le législateur a décidé dans sa grande sagesse que l'ensemble des collectivités devait remettre ces règlements à plat. De fait, nous nous conformons à ses demandes, sachant que le règlement local de publicité devra notamment veiller à/aux :

- L'éclairage des enseignes et publicités la nuit ;
- Opérations de tractage ;
- L'introduction des nouvelles technologies ;
- Publicités numériques ;
- La mise en place de bâches de chantier et publicitaires.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Décider de prescrire l'élaboration du règlement local de publicité (RLP) sur le territoire de la commune transférant ainsi l'ensemble des compétences relatives à l'instruction et au pouvoir de police de l'affichage du Préfet vers le Maire ;

• Approuver les modalités de concertation préalable et les objectifs définis ci-dessus.

Je précise que ce règlement local de publicité sera une pièce annexe de notre PLU lorsqu'il sera achevé.

M. BAGUET : Merci, Monsieur MOUGIN. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable de la commission à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Je remercie d'avance ceux qui participeront au groupe de travail. Nous passons maintenant au budget. Madame LAVARDE.

5. VOTE DU BP 2015 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES - APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - REMISES GRACIEUSES - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION TARIFAIRE

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Maire-adjoint, rapporteur

Le débat d'orientations budgétaires du 13 février dernier avait été l'occasion de dresser le cadre de ce budget et des budgets suivants. Nous avons d'ailleurs longuement et largement évoqué deux faits structurels et structurants, à savoir la diminution continue des concours de l'Etat sur les prochaines années et l'augmentation de la péréquation. Le graphique que vous voyez à l'écran résume ainsi les charges financières qui pèseront sur notre Ville au cours de la période 2014-2020.

En ce qui concerne l'exercice actuel, vous constaterez une diminution de nos capacités financières du seul fait de l'augmentation des péréquations et de la baisse des dotations de l'Etat de 7 millions d'euros, puisque la charge passe de 6 à 13 millions d'euros.

Concrètement, si l'on ajoute à ces charges l'impact de la réforme des rythmes scolaires en année pleine pour 1,9 million d'euros, les revalorisations salariales pour 700 000 euros, ainsi que la diminution de la dotation de solidarité versée par GPSO, qui elle-même subit l'augmentation de la

péréquation avec la hausse du FPIC, cela se traduit par une diminution de notre autofinancement de 9,2 millions d'euros (à périmètre constant). S'ajoute à cela un deuxième effet dû à l'augmentation du FPIC de GPSO, à savoir la diminution de nos recettes d'investissements pour 900 000 euros, soit, toujours à périmètre constant, une baisse de nos capacités financières de 10 millions d'euros. C'est donc dans ce contexte que nous avons construit le budget primitif pour l'année 2015.

Comme cela vous avait été exposé le 13 février dernier, ce budget a été élaboré autour d'efforts partagés par tous, tant sur la section d'investissement que sur la section de fonctionnement. Différentes mesures ont ainsi été prises, impactant les services ou la population. Parmi les grandes orientations, la première idée est de ne pas augmenter la pression fiscale, tout en augmentant nos autres recettes. Il s'agit également de réaliser des économies de fonctionnement, de faire participer les usagers et les associations à la rigueur de gestion et de maintenir un haut niveau d'investissement, tout ceci afin de garder une capacité de désendettement inférieure à dix ans.

En ce qui concerne la pression fiscale, nous avons décidé de ne pas augmenter les taux, et ce pour la sixième année consécutive. De la même manière, nous n'avons pas non plus introduit de taxation pour les résidences secondaires, comme d'autres communes du département ou du pays ont pu le faire. De fait, Boulogne-Billancourt bénéficie toujours de taux très faibles qui restent très inférieurs à la moyenne des villes de la strate (de plus de 100 000 habitants), puisque la taxe d'habitation s'établit à moins de 18 % pour une moyenne à 30,5 % et que la taxe foncière s'élève à 8 %, contre une moyenne à 25 %. A ces taux très faibles s'ajoutent des abattements très généreux, puisque l'abattement général à la base – qui je le rappelle est facultatif –, s'élève à 17 %. De plus, la Ville dispose d'un abattement pour charge de famille et d'un abattement spécial pour personnes handicapées. En définitive, la contribution d'un foyer type (deux parents avec deux enfants), est inférieure de 28 % à la moyenne de la strate. Les recettes fiscales de la Ville pour l'année 2015 seront donc de 60 millions d'euros.

En ce qui concerne les autres recettes fiscales, on trouve les droits de mutation, dont je rappelle le caractère erratique, fluctuant et imprévisible. En effet, même si le début de l'exercice fut marqué par une bonne nouvelle, avec la vente des immeubles *City Lights*, rien ne présage de la suite. L'inscription faite aujourd'hui reste donc prudente au regard des exercices antérieurs.

Quant aux reversements de GPSO, affectés par la diminution de la dotation de solidarité communautaire (conséquence directe de l'augmentation du FPIC), ils enregistrent une

diminution de 1,3 million d'euros. Pour ce qui est des dotations et des participations, on notera la diminution de la GDF de 3,7 millions d'euros, au titre de la contribution de la Ville pour le redressement des finances publiques. S'agissant des autres postes de recettes, les produits des services augmentent de 3,6 %. L'augmentation des tarifs municipaux actée au mois de décembre était donc raisonnable puisque le principal poste de recettes, celui des places en crèche, n'a pas évolué. En revanche, les redevances et produits de gestion courante augmentent significativement de 16 %.

Je rappelle que cet exercice est très différent de ce que nous avons connu en 2014 ou en 2013. Nous raisonnons désormais à périmètre constant pour essayer de neutraliser les événements extérieurs, à savoir la baisse des dotations (DGF, DSC). En soustrayant ces deux événements, on constate ainsi que les recettes de fonctionnement progressent de 1 % par rapport à l'exercice 2014, contre une baisse faciale de 1,6 %.

Le deuxième axe de notre politique vise à réaliser des économies de fonctionnement. Je souligne au passage que le principal poste de dépenses concerne les charges de personnels. Nous avons également étudié ce que nous pouvions faire sur les charges courantes, puisqu'elles diminueront de 2,6 %. Cette baisse s'explique notamment par la diminution des achats de places en crèche grâce à une renégociation des marchés et non pas à une diminution du volume de places offertes. Un autre fait concerne le fonds de solidarité de la région Ile-de-France, qui augmente de 1,6 million d'euros.

Pour ce qui est des charges de personnels, elles augmentent seulement de 1,5 %, alors que si nous n'avions rien fait et que nous avons subi l'augmentation structurelle, elles auraient progressé de 3,5 %. Je précise pour information qu'elles ont crû de 3,9 % en 2014 selon une étude de l'INSEE, notamment du fait de la revalorisation des agents de catégorie C et de la hausse des cotisations employeurs. Elles ont par exemple augmenté de 2,9 % à Lille et de 2,5 % au Mans. Boulogne-Billancourt fait ainsi preuve de rigueur dans sa gestion avec une augmentation de 1,5 %.

De la même manière que pour les recettes, il convient aussi pour la section de fonctionnement de retraiter des dépenses exceptionnelles entre 2014 et 2015, à savoir l'effet en année pleine de la réforme des rythmes scolaires ainsi que des accords Lebranchu et l'augmentation de la contribution au FSRIF. Compte tenu de ce retraitement, les dépenses de fonctionnement diminuent ainsi de 1,6 %, toujours à périmètre comparable, contre une hausse faciale de 0,9 %.

Comment seront utilisés 100 euros d'impôts en 2015 ? Les Services à la population représenteront environ un quart de

nos dépenses. Suivent ensuite deux autres postes que sont l'Éducation et la Famille, qui correspondent à la politique développée par la Municipalité.

Notre troisième axe consiste à maintenir un haut niveau d'investissement. Pour cela, 75 millions d'euros ont été inscrits au budget 2015. Il s'agit là d'un effort conséquent, en comparaison avec d'autres villes de la strate qui inscrivent généralement des montants bien inférieurs. Ces 75 millions se répartissent de la manière suivante :

- 19,4 millions d'euros sur les opérations projets (crèche Niox-Château, plan Sport pour 11 millions d'euros).
- 11,2 millions d'euros sur les opérations récurrentes (mise aux normes des bâtiments municipaux) ;
- 44,1 millions d'euros sur les budgets annexes (achat du terrain du cinquième collège, participation au financement des équipements publics de la ZAC).

A titre de comparaison, les budgets d'investissements des collectivités ont baissé de 8 % en 2014, pourcentage à comparer à la baisse de 2,8 % en 2008, année de renouvellement des exécutifs. La Ville s'inscrit donc dans une tendance contracyclique, puisque nos investissements continuent d'augmenter.

Un autre objectif de notre politique vise à conserver une capacité de désendettement inférieure à dix ans. Je vous rappelle qu'à périmètre constant, nous subissons une diminution de notre autofinancement de 9,2 millions d'euros. Vous constaterez également qu'après les mesures correctives, l'autofinancement consolidé ne diminue que de 1,2 million d'euros. Cela signifie que nous avons réussi à générer 9,2 millions d'autofinancement grâce aux différentes mesures prises pour la construction de ce budget.

Concernant le niveau de l'endettement, vous remarquerez que l'augmentation est plus que raisonnable puisque le niveau théorique de la dette à la fin de l'année 2015 devrait être du même ordre de grandeur que celui de la fin de l'année 2011. En effet, si nous avons de bonnes nouvelles et que les recettes sont supérieures, cela se traduira directement par une diminution du besoin d'emprunt. Cela signifie aussi qu'il est tout à fait possible de diminuer l'endettement en prenant les bonnes mesures, comme cela fut le cas durant les exercices précédents.

Cette délibération comporte ensuite quelques points directement liés à ce budget, à savoir l'approbation du tableau des effectifs, le versement complémentaire des subventions de fonctionnement suite à la délibération du 18 décembre dernier, trois remises gracieuses pour des familles ainsi que la modification de la délibération des tarifs des activités pour

étendre le bénéfice des mini-séjours aux adolescents qui fréquentent le Déclic-Ado.

M. BAGUET : Merci, Madame LAVARDE. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Concernant le point 3 (subventions), le groupe *La ville citoyenne* demande si la subvention de l'Amicale des locataires du Pont de Sèvres a été réintégrée et si l'opération Course au large 92 comporte des contreparties. Il lui a été répondu que la présente délibération concerne le vote du complément pour les subventions supérieures à 23 000 euros versées partiellement en décembre, ainsi que l'octroi de nouvelles subventions qui sont explicitement listées. Il est précisé que le projet Course au large 92, piloté par le skipper Stéphane LE DIRAISON sera un événement fédérateur pour la Ville et qu'il comportera des contreparties, notamment au niveau pédagogique.

Le groupe *La ville citoyenne* demande le motif de la subvention de fonctionnement inscrite pour le TOP. Il lui est répondu qu'il a été décidé de décaler les travaux de rénovation du TOP en raison de l'incertitude pesant sur les finances dans le cadre de la loi sur la MGP.

Concernant le point 1 (budget), le groupe *La ville citoyenne* regrette que le rapport n'évoque que les aspects négatifs (baisse des dotations, accords Lebranchu) et pas les dispositifs favorables (absence de réévaluation du point d'indice de la fonction publique, taux d'intérêts à un niveau historiquement bas, augmentation des bases de la taxe d'habitation et de la taxe foncière du fait de l'arrivée de nouveaux habitants sur le Trapèze). Le groupe *La ville citoyenne* conteste le fait que les dépenses d'équipements soient maintenues à un haut niveau. Pour lui, les dépenses d'investissements de la Ville sont faibles, les crédits portés par le budget principal étant même en diminution par rapport à l'exercice précédent. Le groupe *La ville citoyenne* indique que l'on ne devrait prendre en considération ni les investissements réalisés dans les nouveaux quartiers, qui devraient être supportés par les promoteurs des opérations, ni ceux réalisés par GPSO, qui eux sont d'intérêt communautaire. Le groupe *La ville citoyenne* précise que l'on doit comparer le budget primitif avec les autres budgets primitifs, et non le comparer avec les comptes administratifs. Il regrette le fait que la dette de la Ville (budget principal et budgets annexes) ne soit pas consolidée avec la dette de GPSO et avec celle de la SAEM. Pour lui, si les investissements sont consolidés, il convient d'en faire de même pour la dette. Enfin, le groupe *La ville citoyenne* demande si des provisions ont été comptabilisées pour tenir compte notamment des risques et des contentieux impliquant la commune. Les réponses à ces différentes questions ont

été apportées en commission.

Le groupe *Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt* demande la décomposition des 2 millions d'euros correspondant aux recettes de fonctionnement complémentaires. Il souligne l'importance du poste correspondant aux dépenses de nettoyage externalisé des locaux de huit écoles évaluées à 667 000 euros. Il demande si des dépenses pour la réhabilitation des berges de la Seine ont été inscrites au budget. Il demande la décomposition des 11 millions d'euros de dépenses du plan Sport et si le planning de réalisation est bien en phase avec les perspectives. Le groupe demande des précisions sur les dépenses inscrites au budget pour la maison Walewska. Enfin, il demande la raison de la baisse de l'AP, des subventions et des fonds de concours versés à GPSO, à hauteur de 2 millions d'euros. Les réponses à ces différentes questions ont été apportées en commission.

Un avis favorable à l'unanimité a été donné pour les points 2, 4 et 5. Avis favorable pour le point 1, le groupe *La ville citoyenne* votant contre et le groupe *Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt* s'abstenant. Avis favorable pour le point 3, le groupe *La ville citoyenne* et le groupe *Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt* s'abstenant.

M. BAGUET : Merci Monsieur MARGUERAT. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame PAJOT, Monsieur LAURENCIN, Monsieur GABORIT et Madame SHAN.

Mme PAJOT : Monsieur le Maire, chers collègues. Concernant la baisse des dotations de l'Etat, Boulogne-Billancourt la subit comme les autres communes. Il s'agit bien là de facteurs exogènes que la Ville doit absorber. Ce qui pose problème dans ce rapport sur les orientations budgétaires de l'année 2015, c'est que vous qualifiez également d'exogène un ensemble de décisions prises par une communauté d'agglomération que vous présidez maintenant depuis plusieurs années. Les baisses de versements à Boulogne-Billancourt par GPSO ne sont pas des fatalités à subir sans broncher.

Prenons tout d'abord la DSC. La Ville est ponctionnée comme les autres membres lorsque tout va mal, mais elle ne profite pas du partage des excédents lorsque tout va bien. J'explique. En 2013, l'enveloppe de DSC versée par GPSO à ses sept communes-membres a été revalorisée de 3,3 millions d'euros. Boulogne-Billancourt, comme Issy-les-Moulineaux, n'a pas profité de cette augmentation, alors que les cinq autres communes se sont partagé les 3,3 millions d'euros. En 2015, le budget est plus contraint et GPSO décide de réduire également de 3,3 millions d'euros la DSC versée à ses membres. Cette fois-ci, Boulogne-Billancourt participe à l'effort demandé et voit sa DSC réduite de 1,3 million d'euros. Ce fâcheux déséquilibre illustre clairement le fait que les

intérêts de Boulogne-Billancourt ne sont pas assez défendus au sein de GPSO.

Poursuivons avec le fonds de concours pour investissement et commençons avec un peu d'histoire. Un accord a été signé en 2009, qui prévoit la prise en charge par GPSO de 65 millions d'euros de travaux de compétence communautaire pour la ZAC Seguin - Rives de Seine, soit un fonds de concours de 65 millions d'euros sur onze ans, dont vous nous rappeliez l'origine, Monsieur le Maire, lors du précédent conseil municipal. Aujourd'hui, ce financement est divisé par deux et Boulogne-Billancourt accepte un manque à gagner de plus de 30 millions d'euros. Pourquoi ? Parce que GPSO a décidé à la fin de l'année 2012 de n'être pas en mesure de faire face à la montée en puissance de la péréquation. Plus précisément, GPSO a très habilement fait voter un pacte financier et fiscal aux communes membres, celui-ci prévoyant que la Communauté d'agglomération ne prendra pas en charge l'intégralité de l'exonération FPIC dont Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux devraient bénéficier en application des textes. Et si dans les faits GPSO verse quand même cette exonération à l'Etat, c'est en contrepartie d'une réduction du fonds de concours pour investissement qui est rogné de 31 millions d'euros sur la période. Ce montage représente une aubaine pour GPSO, mais un coût de 31 millions d'euros pour Boulogne-Billancourt et les 65 millions d'euros de financement communautaire de la ZAC Seguin - Rives de Seine, initialement votés ne sont plus en réalité que 34 millions d'euros.

C'est pourquoi aujourd'hui, face à l'effort supporté par les communes pour redresser les finances publiques, Boulogne-Billancourt ne peut plus s'offrir le luxe de cette solidarité. Le pacte financier et fiscal pénalise la Ville. Il est abusif et il est temps de mieux défendre les intérêts de Boulogne-Billancourt. Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir le renégocier avec le bureau de GPSO, de manière à rétablir une situation juste et équitable entre les membres de notre Communauté d'agglomération. Merci.

M. BAGUET : Merci Madame PAJOT, Monsieur LAURENCIN.

M. LAURENCIN : Je voudrais parler des investissements. Après tout ce qui vient d'être dit, je ne vous cache pas que je suis plutôt déçu à la lecture des chiffres contenus dans le budget. Je suis déçu car je me rappelle ce qui était proposé il y a un an, ce que vous avez confirmé il y a un mois lors du débat d'orientations budgétaires et je constate l'écart avec ce qui vient d'être présenté ce soir.

Si je compare les années 2014 et 2015 avec ce qui avait été annoncé début 2014 et ce qui va être finalement fait pour l'année 2015, je trouve une différence non négligeable

de 30 millions d'euros. En effet, il est écrit dans le budget que la Ville réaliserait 30 millions d'investissements de moins sur ces deux années, contrairement à ce qui était annoncé l'année passée. Autrement dit, cela signifie que ce qui devait être fait sur deux ans (2014 et 2015), se trouve de facto étalé jusqu'en 2017. Je conçois que la Ville fasse des efforts en investissement, mais je constate que ces investissements sont en train de faiblir.

Ceci étant dit, j'ai retenu quelques points importants. Le premier concerne le financement de la ZAC Seguin - Rives de Seine. Le dernier CRACL de 2013 indiquait que la Ville devait payer 40,8 millions d'euros en 2014 au titre de la CPA. Or, les sommes inscrites dans le budget 2014 ne portent que sur 25,8 millions d'euros, soit la bagatelle d'un écart de 15 millions d'euros. Ma question est donc la suivante : comment peut-on expliquer un tel écart entre la comptabilité de la Ville et la comptabilité de la SAEM ?

Deuxièmement, le chantier du groupe scolaire Billancourt a disparu des écrans. Les travaux devaient démarrer en 2015 et les 16 millions de crédits de paiement prévus ont été annulés. Pourquoi ce report ? Ce projet est-il remis en cause ?

J'aimerais maintenant aborder des questions d'actualité. Tout d'abord, le chantier du TOP. Les crédits de paiement 2015-2016 ont été annulés. J'en conclus donc que les travaux ne seront pas réalisés avant 2017. Nous avons appris les raisons de ce report par la presse hier. La question est donc la suivante : s'agit-il simplement d'un report ? En effet, il n'est désormais plus question de la date des travaux, mais de l'avenir du TOP. Alors que tous les Boulonnais sont unanimes pour déclarer leur attachement à leur théâtre et alors que la notoriété du TOP déborde largement des limites de la Ville, nous restons vraiment incrédules devant cette situation et avons hâte, Monsieur le Maire, de connaître vos intentions.

Enfin, le plan Sport, où 6 millions de travaux ont été reportés de 2015 à 2016. Nous nous interrogeons sur l'échéance de ces travaux. Je rappelle à ce titre que la livraison des nouvelles installations était initialement prévue pour janvier 2017. On m'a d'ailleurs rapporté que la réponse faite en commission était des plus hésitantes. De plus, je ne vois pas comment il serait possible de rattraper ces délais. Aussi, est-il vraiment possible de rattraper ce chantier ? Dans le cas contraire, nous aimerions connaître le nouveau planning. Merci.

M. BAGUET : Merci, Monsieur LAURENCIN. Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : Monsieur le Maire. Tout d'abord une question de méthode. Je souhaiterais personnellement que l'on reparle du problème du TOP non pas dans le cadre du débat général

du budget, mais dans les budgets annexes. En effet, il ne s'agit pas uniquement d'une question budgétaire – même s'il y a des conséquences budgétaires avec la réduction ou la suppression des crédits de paiements et la réduction de la subvention –, c'est aussi une question d'avenir de l'équipement, notamment en termes de personnels. Aussi, si vous en êtes d'accord, nous interviendrons de nouveau par la suite sur cette question dans le budget annexe du TOP. Par conséquent, nos observations ne porteront pas sur cet aspect des choses. En êtes-vous d'accord ?

M. BAGUET : Comme Monsieur LAURENCIN vient d'évoquer le TOP, je pense qu'il est plus simple que vous le fassiez également. Je vous laisse donc la parole sur le TOP.

M. GABORIT : Très bien. Je ne commencerai pas mon intervention sans remercier le rapporteur de la commission des Finances, Monsieur MARGUERAT, qui a dressé un rapport parfaitement exact et parfaitement équilibré, montrant ainsi que le travail en commission sert bien à quelque chose. Il sert à poser des questions pertinentes, à obtenir des réponses et permet d'éviter les faux débats. Je tenais donc à le remercier pour ce rapport parfaitement documenté. Il nous aidera d'ailleurs à aller plus vite sur les points généraux, puisqu'il a parfaitement résumé notre position.

Nos critiques sont les suivantes. Premièrement, je tiens à revenir sur le caractère non équitable de la présentation du budget, que j'avais également qualifié de facteur exogène – je constate même que la formule a fait florès. Autrement dit, le fait de présenter ce qui dérange dès le début du budget. Il est vrai que le cumul de ces facteurs exogènes, qui de plus ne sont pas de même nature, représente environ 10 millions d'euros sur le budget de la Ville, ce qui n'est pas négligeable. En revanche, un silence total est fait sur les facteurs exogènes favorables. J'en évoquerai simplement deux.

Premièrement, le blocage des salaires des malheureux fonctionnaires depuis trois ans, qui ne perçoivent des rémunérations en augmentation, autres que par le biais du fameux GVT. En effet, le fait que le point d'indice n'ait pas augmenté depuis trois ans permet à la Ville d'échapper chaque année à des hausses mécaniques des salaires, qui se cumulent à des salaires réévalués. Aussi, puisque Madame LAVARDE aime désormais faire des budgets fictifs, j'aurais voulu qu'elle présente un budget retraité de ce qu'aurait représenté une augmentation de 1,5 point depuis trois ans du point de base des fonctionnaires, pour s'apercevoir que nous serions bien au-delà de cette perte de 10 millions d'euros. Autrement dit, la Ville a économisé environ 30 millions d'euros dans cette affaire.

Je voudrais évoquer un deuxième facteur positif. On nous

dit par incidence que les taux d'intérêts sont historiquement bas. Je rappelle à ce titre que le taux de refinancement de la BCE est aujourd'hui de 0,05 % et que certains emprunts sont même contractés à des taux négatifs. En d'autres termes, nous plaçons un emprunt dont le capital à rembourser est inférieur au capital alloué. Ce type de mesure est d'une importance décisive, car cela permet de réduire un certain nombre de dépenses et nous aide également à refinancer notre dette fiscale. Voilà pour le premier aspect qui relève du caractère non équitable.

Par ailleurs, je voudrais évoquer le caractère biaisé des comparaisons. Lorsque cela vous arrange, vous comparez le budget primitif avec le compte administratif et lorsque cela arrange, vous comparez le budget primitif précédent avec le budget primitif à voter. En effet, si l'on regarde la page 9 du document élaboré par Madame LAVARDE et vos services, on constate que le produit fiscal de BP à BP augmente de 4,32 %, alors que si l'on regarde avec le compte administratif estimé – que l'on ne connaît pas encore, puisque nous le voterons dans un mois –, il n'augmente que de 0,8 %. Evidemment, on est toujours prudent lorsqu'on réalise un budget primitif. On évalue à minima les recettes prévisionnelles pour pouvoir avoir ensuite le plaisir de rajouter des recettes supplémentaires en compte administratif. Cela permet ainsi de réalimenter un certain nombre de budgets. Il faut donc comparer ce qui est comparable et comparer un exercice prévisionnel avec un autre exercice prévisionnel, tout comme un compte de résultat avec un autre compte de résultat. La comparaison CA-BP ne vaut pas. Tout le monde le sait en finances ; il s'agit d'une petite astuce pour essayer soit de dramatiser la situation dans certains cas, soit au contraire de l'améliorer dans d'autres.

Ensuite, je voudrais revenir sur les problèmes de consolidation budgétaire. Le problème est toujours le même à Boulogne-Billancourt. Vous ne voulez pas consolider la dette à un bon niveau. Autrement dit, vous faites une consolidation minimale «budget primitif plus budget annexe». Effectivement, on note une baisse de l'endettement en faisant cette comparaison. Cependant, l'investissement de la Ville repose non seulement sur le budget principal et le budget annexe, mais également sur la dette de l'agglomération GPSO et sur celle de la SAEM. Cela est d'autant plus certain pour GPSO puisque vous ajoutez dans votre budget les investissements faits par GPSO sur le territoire de la Ville. Vous mettez donc ce que fait GPSO en dépenses aux crédits de la Ville. Seulement, comme la plupart de ces projets font l'objet d'emprunts, vous devez mettre en regard les emprunts de GPSO qui concernent la Ville. J'ai personnellement fait l'exercice. GPSO a contracté 135,6 millions d'euros d'emprunt. Aussi, comme notre part s'élève à 43 %, 58,3 millions d'euros sont à rajouter à l'endettement du budget principal et du budget annexe.

Enfin, il y a la SAEM. Certes, il pourrait y avoir un miracle, à savoir que les ventes des charges foncières permettent de payer les dettes. Nous rembourserions ainsi la dette sans dépenser un seul centime. Cela serait magnifique. Ceci dit, la Ville aura quand même dépensé beaucoup d'argent entre temps en participation aux équipements publics. Toutefois, nous savons très bien qu'il n'en sera pas ainsi et qu'il existe un risque. Quel est-il ? Ce risque s'élève à 150 millions d'euros. Il s'agit d'emprunts tirés totalement par la SAEM, qui étaient donnés dans le CRACL 2013. Or, comme tout a été «tiré» aujourd'hui, il faut bien mettre 150 millions dans le plateau de la balance.

Par conséquent, si j'additionne ces 150 millions, les 175 millions d'euros (dettes du budget principal et du budget annexe cumulés), plus la quote-part de l'agglomération boulonnaise de 58,3 millions, j'arrive ainsi à 373,9 millions d'euros. Voilà aujourd'hui l'endettement réel de la Ville et le risque maximum auquel elle est exposée. Bien entendu, on ne pense pas que la Ville fera faillite ou que l'Agglomération déposera le bilan. Je suis malheureusement moins convaincu de l'avenir de la SAEM. Toujours est-il que ce chiffre correspond bien à l'endettement consolidé et non pas les 165 millions que vous nous présentez comme à chaque budget.

Par ailleurs, revenons sur la minimisation de l'effet Renault, et notamment des terrains libérés, sur notre budget. Cet aspect concerne tous les points du budget. Pour ce qui est de l'investissement, on nous dit que tout est magnifique et que nous n'avons que 75 millions d'euros de crédits de paiement malgré les difficultés. Toutefois, on oublie de nous dire qu'il y a 43 millions de crédits de paiement sur le budget annexe Billancourt-Ile Seguin. Autrement dit, on verse, on verse et on emprunte, alors que le véritable effort pour la Ville en termes d'équipements est de 75 millions moins 43 millions, et non pas uniquement 75 millions d'euros. Voilà la réalité. De la même façon, la Ville continue de payer pour les équipements publics. C'est un véritable scandale. Je n'ai jamais vu une ZAC correctement gérée faire autre chose qu'encaisser la participation des constructeurs à l'effort de construction des équipements publics. En clair, la Ville devrait mettre zéro euro dans cette affaire. Or, elle a déjà versé 150 millions d'euros et elle reverse encore cette fois-ci 24,5 millions d'euros pour les équipements publics ! Tout cela représentera au final 180 millions d'euros, alors qu'elle aurait dû mettre zéro euro. Voilà la réalité de l'opération Renault !

Monsieur le Maire, je pense qu'un jour il faudra bien dire la vérité des choses, expliquer ce que représentent globalement les dettes et ce qu'il reste encore à dépenser aujourd'hui. Je pense qu'il y a encore 150 millions d'euros à dépenser dans cette affaire, entre les voiries, les ponts et les passerelles. Or, comme il y a 231 millions de dettes, cela représente au total

381 millions d'euros ! Avons-nous aujourd'hui la possibilité de payer toutes les dettes en cumulant la trésorerie avec ce qui restera à encaisser ? Dit autrement, il faudrait encaisser 381 millions d'euros en droits à construire aujourd'hui. Est-ce raisonnable ? Est-ce possible ? Tant que nous n'aurons pas fait ce calcul, nous ne saurons pas où nous allons et risquons d'aller là où nous ne voulons pas, c'est-à-dire dans le mur. Il faut savoir où en est réellement l'opération et la chiffrer, la construire sur des bases juridiques claires et éviter les risques de recours contrairement à ce qui s'est passé. Il s'agira ensuite de dire si cette opération a bien été gérée ou non. Quoi qu'il en soit, ce ne sera pas la faute du PS qui n'a pas géré cette affaire, mais qui a tiré si souvent la sonnette d'alarme. On finira bien un jour par reconnaître que l'on aurait dû nous écouter au lieu de faire n'importe quoi. Bref, Monsieur le Maire, je demande que vous fassiez sortir la vérité sur cette opération.

Enfin, dernier point, le problème du TOP. Notre groupe a découvert quelque chose d'ahurissant dans le budget annexe. Les crédits d'investissement ont disparu, alors qu'on nous avait annoncé une saison «hors les murs» et que les travaux allaient être faits. De plus, nous constatons une baisse de la subvention d'environ 25 %, ce qui abouti à amputer le budget artistique de 50 %, compte tenu des frais fixes que nous sommes obligés de payer. Nous avons donc posé naïvement la question pour savoir ce qu'il en était car nous ne savions rien de ce dossier. Or, on nous a répondu de manière assez embarrassée en nous disant que ces opérations seraient peut-être repoussées et que la Ville allait voir cela avec Monsieur MEYER. Nous en avons également profité pour rappeler que l'échéance de la convention de service public était fixée à la fin du mois de juin, alors qu'il y avait un cahier des charges avec un seul candidat (Monsieur Olivier MEYER) et que nous avions signé une convention avec lui au début du mois de janvier. On nous a encore répondu de manière embarrassée que peut-être d'autres idées pouvaient être étudiées. Cependant, nous savons maintenant ce qui s'est réellement passé. Vous avez changé d'avis après avoir signé un contrat avec Monsieur MEYER en janvier 2015, vous avez décidé de différer les travaux, vous avez supprimé la saison «hors les murs» et vous avez royalement proposé à Monsieur MEYER de repartir sur cette base pour un an, alors que nous savons très bien que ce type de délégation de service public est passé pour cinq ans. Evidemment, ce dernier a refusé. D'ailleurs, qui aurait agi différemment à sa place ?

Certes, mes commentaires sont rapides. Toutefois, avouez tout de même que tout cela est bien mal géré. Vous lancez une procédure de consultation avec un cahier des charges sur cinq ans et vous terminez par proposer misérablement un contrat d'un an sur une base juridique qui n'a même pas été modifiée. Je laisse de côté l'aspect juridique, car ce n'est

pas l'essentiel. En revanche, sur le plan humain, c'est un véritable désastre. Tout d'abord, traiter un tel professionnel de façon aussi cavalière me semble scandaleuse. De plus, la question du personnel à l'air de vous paraître complètement indifférente. Il semble en effet que vous ayez envisagé la reprise en régie, chose que vous ne vouliez pas faire, car il fallait payer le personnel. Pour autant, qu'allez-vous en faire ? Ils vont être licenciés purement et simplement, alors que la moitié d'entre eux travaille depuis 15 ou 20 ans pour le TOP et qu'ils disposent de véritables compétences.

Sur le plan culturel, c'est une véritable aberration. Voilà un théâtre qui fonctionne parfaitement depuis dix ans, avec deux mandats pour Monsieur MEYER ; le premier donné par Monsieur FOURCADE et le second par vous-même, après votre arrivée. De plus – et cela est rare –, il s'agit d'un directeur compétent reconnu unanimement, à la fois par le milieu artistique – souvent si enclin à la critique – et par le public, car il réalise des spectacles formidables avec des prix très faibles. Il n'applique pas du tout les tarifs des théâtres parisiens. Il existe d'ailleurs un exemple très connu : *Les garçons et Guillaume, à table !* de Guillaume GALLIENNE, qui fut créé au TOP à la demande d'Olivier MEYER. Cette pièce a ensuite tourné à Paris dans des salles combles à chaque fois et a fini par devenir un film à succès qui a reçu plusieurs Césars, dont le prix du meilleur film et celui du meilleur acteur. Voilà véritablement ce qu'est le théâtre, et le théâtre de création ! C'est une aventure et on ne sait jamais si les spectacles fonctionneront. Il est en effet tellement plus facile de faire tourner des pièces à succès que l'on a déjà vues à Paris.

Je me suis donc demandé pourquoi faisiez-vous cela. Monsieur BAGUET veut-il casser quelque chose qui fonctionne ? Cela n'est pas possible et le Maire de Boulogne-Billancourt ne peut pas raisonner ainsi. Or, j'ai un doute et je me demande s'il n'existe pas un dessein caché. Autrement dit, ne s'agit-il pas de remplacer Olivier MEYER par un «tourneur» pour faire des économies de bouts de chandelles, une personne dont le métier consiste à aller chercher des spectacles qui ont déjà fonctionné ailleurs et qui évidemment coûtent beaucoup moins chers puisque les frais de création ont été amortis ?

Qu'est-ce que cela signifie si la Ville fait cela ? Ce sera la fin du théâtre de création à Boulogne-Billancourt. Comment peut-on se permettre cela dans la deuxième ville de la région parisienne, après Paris, et après que vous avez dit, Monsieur le Maire, que la Ville était un grand phare culturel au sein de GPSO et de la région parisienne ? Comment peut-on envisager une seule seconde de sacrifier quelque chose qui fonctionne et qui est reconnu partout ? C'est la raison pour laquelle je dis simplement que nous avons l'homme et nous avons l'outil. Malheureusement, nous n'avons pas le local adapté au spectacle de théâtre car la scène est trop petite.

S'il s'agit d'un problème budgétaire pendant une année, cela n'est pas très grave. Pour autant, quel est le dessein ? S'il s'agit de ne plus faire les travaux pour le TOP, car on ne peut pas à la fois faire ceux du théâtre et ceux du stade Le Gallo, il faut nous le dire et dire que la Ville a privilégié davantage le sport que la culture.

Le choix de la culture est un choix très important et ce ne sont pas des dépenses énormes. Ce sont en revanche des dépenses très importantes, car la culture donne l'âme à une ville. D'ailleurs, lorsqu'on interroge les maires des grandes villes, ils reconnaissent généralement que la culture donne une image attractive de la ville et qu'elle constitue un facteur très important. Auparavant, l'image de la Ville était celle de Renault. Aujourd'hui, le TOP participe à donner une image moderne de Boulogne-Billancourt. Celle de la ville qui crée, avec des entreprises qui créent. Cette image est très importante et je serais personnellement navré que tout cela soit saboté pour des raisons, qu'une fois de plus, je n'arrive pas à comprendre. Merci.

M. BAGUET : Notez Monsieur GABORIT que vous avez largement dépassé votre temps de parole, mais que je ne vous ai pas interrompu. Madame SHAN.

Mme SHAN : Je raccourcirai mon propos, car Monsieur GABORIT a déjà évoqué en grande partie ce que je souhaitais dire.

Depuis 2008, je vote chaque année le budget annexe du TOP. Pourquoi ? Parce que c'est un lieu culturel de création et de production et pas seulement un lieu de représentation ou une simple salle qui commanderait des spectacles n'importe où. Monsieur GABORIT a notamment rappelé la création de *Les garçons et Guillaume à table*, mais je signale qu'il existe au moins quatre à cinq spectacles de ce genre chaque année. Par ailleurs, la renommée du TOP dépasse largement les frontières de Boulogne-Billancourt. Ce théâtre participe également au rayonnement de notre ville au même titre que ce que vous attendez du futur R4, de la future Cité musicale, voire même de la Course au large. C'est donc une référence de qualité de service en direction des habitants et du territoire. Aussi, pourquoi cette action est-elle subitement remise en cause ? Y aurait-il eu un refus soudain de l'équipe actuelle au regard de la situation budgétaire de la Ville ? Non. Preuve en est : dans leur courrier, les salariés font part de différentes solutions, telles que le passage en régie directe ou encore en programmation adaptée. Le fait de refuser fait courir un triple risque à la Ville.

Premièrement, le risque de fermer le théâtre de la Ville et de mettre des salariés au chômage, dont certains travaillent avec passion au service des Boulonnais. Deuxièmement, le risque

de laisser à l'abandon un lieu dont les travaux nécessaires avaient été programmés de longue date. Troisièmement, de supprimer une action culturelle et essentielle, puisque le TOP programmait des équipes de qualité et offrait tout au long de l'année des actions de partage fédératrices, non seulement avec les familles et les élèves de la Ville, mais également en partenariat avec les librairies indépendantes, les cinémas Pathé et Landowski ou encore avec le Conservatoire à Rayonnement Régional. Il est donc vraiment regrettable de mettre fin à cette action fédératrice, connue et reconnue. Nous, nous pensons avant tout aux salariés, au public et au patrimoine de notre ville. Or, vous les abandonnez. C'est pourquoi, pour la première fois, je ne voterai pas le budget annexe du TOP.

M. BAGUET : Merci Madame SHAN. Madame LAVARDE pour répondre.

Mme LAVARDE : Je commencerai par une réponse un peu légère à la remarque de Monsieur GABORIT qui évoque une présentation du budget quelque peu biaisée. Je lui rappelle simplement que, s'il lisait l'édition des chiffres clés du budget de la ville de Lille – que l'on ne peut taxer d'avoir la même couleur politique que la nôtre –, il constaterait qu'il est écrit dans le tout premier paragraphe : « Pour la ville de Lille, le désengagement de l'Etat devrait représenter 9 millions d'euros en 2015, correspondant à la fois à une baisse des dotations et à des dépenses supplémentaires pour la Ville, qui font suite à la mise en œuvre de décisions nationales, dont le coût n'est que partiellement compensé. » Autrement dit, la ville de Lille se plaint de perdre 9 millions d'euros sur un budget de dépenses de fonctionnement de 328 millions d'euros. Aussi, lorsque Boulogne-Billancourt perd 9 millions sur un budget de 180 millions d'euros, je pense tout de même que l'effort est beaucoup plus important. Cela démontre bien que ce constat est partagé par tout le monde, que l'on soit de droite ou de gauche.

Pour répondre à Monsieur LAURENCIN sur les budgets d'investissements, j'en suis désolée, mais nous devons rentrer dans des considérations techniques. J'ai l'impression que vous confondez les crédits inscrits pour une année donnée – à savoir les CP –, avec les enveloppes des AP. En effet, perdre 30 millions d'euros sur des CP serait vraiment catastrophique. Vous avez certainement voulu dire qu'il y aurait eu une diminution de 30 millions d'euros de l'enveloppe des AP. Je pense donc que vous confondez la variation du stock des AP et les AP ouvertes. Or, si l'on regarde la variation du stock des AP entre deux exercices budgétaires, on constate que cette variation s'élève seulement à 0,5 % du stock global.

Elle correspond principalement aux variations des AP « subventions », et s'explique notamment par la clôture de

douze projets dans six quartiers, cofinancés avec GPSO, pour lesquels les opérations se sont terminées avec un coût moindre.

Toujours en termes d'investissements, je n'ai pas l'impression d'avoir assisté aux mêmes commissions que vous, tant pour le plan Sport que pour le TOP. En effet, je ne me souviens pas avoir évoqué un quelconque retard dans les travaux de réalisation du plan Sport. Le programme suit son cours et les maires adjoints qui suivent ce dossier vous le confirmeront. Concernant le TOP, je n'ai pas non plus l'impression que nous vous ayons apporté des réponses floues. D'ailleurs, le message a été clair. Aujourd'hui, la Ville ne connaît pas le contexte financier de manière précise pour les années suivantes, puisque que nous ne savons pas encore ce qu'il en sera de la mise en œuvre de la Métropole du Grand Paris. Il a donc été décidé de geler l'investissement qui pouvait encore l'être, dans l'objectif d'un coût moindre pour la Ville. En effet, nous n'allions pas geler l'investissement sur le stade Le Gallo, alors que nous avons déjà engagé 10 millions d'euros sur cette opération l'année dernière. S'agissant du TOP, je rappelle que nous en étions uniquement à la phase d'études. De fait, ne sachant pas à quoi ressemblera l'avenir qui nous est réservé et dans l'objectif d'une gestion saine des finances municipales pour 2015, mais également pour les années suivantes, il a été décidé de geler les travaux d'investissement du TOP, dans l'attente d'une vision plus précise. C'est bien ce que nous vous avons dit.

Enfin, pour répondre à Madame PAJOT sur GPSO – et sur le fait que Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux n'aient pas profité de cette dotation –, je rappelle pour la énième fois que ces deux villes ont été écartées de leurs contributions au FPIC dans la mise en place de la dotation de solidarité communautaire et de son élargissement. Par ailleurs, comme leurs fonds de concours n'ont pas été touchés, elles ont bénéficié indirectement de l'augmentation générale de la DSC. Je précise d'ailleurs que ce fonds de concours aurait pu être mis en place bien plus tôt. Cependant, il a fallu attendre l'arrivée d'une nouvelle équipe municipale pour qu'il existe, même si la Communauté d'agglomération avait déjà été créée.

M. BAGUET : Monsieur LAURENCIN, je vois que vous avez levé la main. Je vous donne donc la parole exceptionnellement.

M. LAURENCIN : Je voudrais simplement dire à Madame LAVARDE que je sais très bien ce qu'est une AP et un CP. Par ailleurs, si vous voulez que je vous montre les chiffres, je suis à votre disposition et je vous apprendrai comment faire les soustractions. Merci.

M. BAGUET : Très bien. Pour ma part, je n'insisterai pas sur

ce qui a été dit. Je trouve par ailleurs que ceux qui assistent aux réunions ne rapportent pas toujours très bien les choses. Il faut rétablir la vérité et je le ferai tout à l'heure au sujet du TOP.

D'autre part, je pense qu'il ne faut pas non plus inverser les rôles. Madame LAVARDE a d'ailleurs très bien explicité ses propos. Nous sommes aujourd'hui matraqués par le Gouvernement, et ce tant au niveau de GPSO qu'au niveau de la ville de Boulogne-Billancourt. GPSO n'est pas une institution déserte. C'est une collectivité locale reconnue qui est assujettie à l'impôt et aux prélèvements, Madame PAJOT. Par conséquent, GPSO est aussi matraquée. Je rappelle également que c'est GPSO qui paye le FPIC pour Boulogne-Billancourt. Cela vous fait rire, mais cela fait des dizaines de fois que l'on vous le répète. Si GPSO n'était pas là, ce serait la catastrophe. Donc arrêtez de prendre GPSO en grippe, car c'est un atout pour Boulogne-Billancourt. Comme l'a dit Madame LAVARDE, c'est moi qui ai créé ce fonds de concours. Certes, il aurait pu être de 65 millions d'euros, cependant, comme nous sommes matraqués par le Gouvernement, c'est GPSO qui paye le FPIC et qui diminue le fonds de concours. C'est tout de même mieux que rien. Le fait de récupérer 34 millions d'euros est tout de même préférable au fait de ne rien récupérer du tout ! En effet, si nous avions 34 millions d'euros, plus 31 millions de fonds de concours, cela ferait alors 65 millions. Or, ces 65 millions de départ ne sont pas remis en cause. Simplement, le FPIC est arrivé entre temps. Il nous tombe dessus et GPSO le paye pour le compte de la Ville. Autrement dit, GPSO veut bien payer 65 millions d'euros à Boulogne-Billancourt, mais il ne va pas en plus payer le FPIC de la Ville et rajouter les 31 millions. Cela ferait 96 millions d'euros ! Nous avons donc fait un jeu d'écritures. Au contraire donc, GPSO est un salut pour la Ville.

Vous hochez de la tête, mais je ne sais pas comment vous l'expliquer. Parlez-en à Monsieur BADRÉ, le Vice-président chargé des finances, il vous expliquera que c'est un véritable plus pour Boulogne-Billancourt. Si nous n'avions pas GPSO, nous devrions payer à la fois le fonds de solidarité régionale et le fonds national. Ne hochez pas de la tête, c'est la loi ! Madame PAJOT, la loi impose aux communes de payer à la fois le FPIC et le FSRIF. Etes-vous d'accord sur le fait que le FPIC et le FSRIF s'imposent à des communes comme Boulogne-Billancourt ? Etes-vous d'accord ou non sur ce principe ? Répondez oui, car c'est la loi ! Si vous le voulez, nous allons vous donner copie du texte de loi. Boulogne-Billancourt doit être assujettie à la fois au fonds national et au fonds régional. Nous devons payer les deux. Toutefois, la loi stipule que lorsque le FSRIF est supérieur au FPIC, la Communauté d'agglomération peut alors payer le FPIC. De fait, au lieu de payer l'un et l'autre, nous en payons un et l'autre est payé par GPSO.

D'ailleurs, je suis d'accord avec Monsieur GABORIT. GPSO s'était engagé généreusement à nous donner 65 millions d'euros pour compenser le véritable scandale de l'île Seguin. Aucune ZAC de France ne paye les équipements et Monsieur GABORIT a eu raison de le rappeler. Renault s'est enrichi sur le dos de la Ville lorsque le PLU a été modifié pour lui permettre de réaliser des logements, des bureaux et des commerces sur ses terrains, qui de plus n'étaient classés qu'en zone industrielle. Renault aurait donc dû nous offrir les équipements publics. Or, on a laissé à Renault encaisser la totalité des biens, avec des droits de participation des promoteurs relativement bas – malheureusement trop bas, car nous aurions dû compenser. Toutefois, la loi stipule que les droits de participation ne doivent pas dépasser le montant total des investissements publics. De plus, on ne peut pas faire financer un équipement public qui ne soit pas en lien direct avec la ZAC. Bref, tout cela est un peu compliqué.

Quoi qu'il en soit, nous avons respecté les textes. C'est donc bien l'origine qui pose problème. Cette ZAC a été mal bâtie et mal financée et c'est une véritable catastrophe. Nous sommes bien d'accord sur ce point. Pour autant, nous devons payer chaque année 12 millions d'euros de participation, dont les onze années ont d'ailleurs discrètement été portées à treize en 2007. Nous nous retrouvons par conséquent avec 156 millions d'euros à payer, auxquels il faut évidemment rajouter le coût des équipements publics. Toutefois, il faut bien réaliser des écoles et des crèches. Voilà le véritable fond du problème.

Je suis donc d'accord avec Monsieur GABORIT. S'il fallait écrire un jour le livre noir de la ZAC Renault, je suis prêt à le coécrire avec lui pour raconter tout ce qu'il s'est passé sur cette opération et la façon dont certains s'enrichissent sur le dos des contribuables bouillonnais. Heureusement, GPSO est arrivée avec son fonds de concours pour nous sauver de cette situation, car nous serions encore plus en difficulté aujourd'hui. Il aurait fallu rajouter les 34 millions d'euros aux 156 que nous payons petit à petit. De fait, je ne vous comprends pas. L'histoire est déjà écrite et la convention publique d'aménagement a été signée en 2004. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Par conséquent, arrêtez de prendre GPSO en grippe car elle paye ce que nous devrions payer au titre du fonds national de péréquation.

Par ailleurs, nous sommes matraqués depuis maintenant deux ans depuis le changement de gouvernement. D'ailleurs, comme Madame LAVARDE l'a rappelé, Madame AUBRY se plaint à Lille avec 9 millions d'euros sur 328 millions de budget, alors que nous perdons 9 millions d'euros pour 180 millions de budget ! Je ne sais donc pas ce que Madame AUBRY écrirait dans la préface de son budget si elle était dans une position comparable à la nôtre. Bref, nous sommes dans une situation extrêmement difficile et nous sommes

matraqués de partout. Nous allons perdre ou ne pas bénéficier de 123 millions d'euros sur la durée du mandat, soit l'équivalent de deux années complètes de fiscalité pour les Bouloonnais. Vous rendez-vous compte de cela ? Je crois que vous n'êtes, les uns et les autres, pas très lucides. Aussi, si nous nous battons pour quelques milliers d'euros, c'est parce qu'ils sont essentiels dans la situation actuelle. Il nous faut rogner sur tout et faire des efforts. Je suis donc très content de ce budget, car c'est un véritable budget d'efforts partagés. Je rappelle en effet que les associations ont fait un effort en baissant leurs subventions de 6 %, tout comme les familles, puisque nous avons augmenté les tarifs de 6 % (sauf pour les crèches). De la même façon, les services ont aussi fait un effort, puisqu'à périmètre équivalent, la Ville baisse les dépenses de 1,6 %. Cela est considérable, surtout lorsque vous avez une masse salariale qui augmente de 3,5 % sur un volume de plus de 90 millions d'euros. Enfin, les agents municipaux ont également fait des efforts.

Bref, tout le monde a fait des efforts. Grâce à cela, nous restons la commune la moins imposée de France, ce qui nous permet d'avoir des montants d'investissements extrêmement élevés, même si Monsieur GABORIT conteste les 43 millions d'euros pour la ZAC. Cependant, comme il s'agit d'équipements publics, la Ville s'enrichit en construisant des crèches et des écoles, qui resteront sur le territoire pendant 20 ou 30 ans. C'est en quelque sorte de la bonne dette, car la Ville achète du patrimoine. Ce n'est pas de la dette pour compenser des dépenses de fonctionnement.

Nous avons donc « serré les boulons » partout. Je ne suis d'ailleurs pas du tout d'accord avec Monsieur GABORIT, car je préfère bâtir un budget sur la base d'un compte administratif prévisionnel. Cela est plus sincère et plus fiable. En effet, nous savons très bien que lorsqu'on raisonne de BP à BP, il y a des marges dans un sens ou dans un autre et cela ne reflète pas tout à fait la réalité. Or, par les temps qui courent, nous nous devons justement de coller au plus près de la réalité. Aussi, le fait d'attendre le prévisionnel du compte administratif nous permet de bâtir un budget au plus juste et de la façon la plus saine possible. Nous avons donc laissé des marges de manœuvre, sur les droits de mutations par exemple, pour éviter les dérapages éventuels, car nous ne savons même pas ce que donnera la loi de finances à la fin de l'année. Je rappelle que la loi de finances est votée par le Parlement en automne pour l'année suivante. Si elle nous matraque encore plus que celle de l'année dernière et encore plus que celle de 2013, nous sommes assez mal partis. Croyez-moi. Nous devons donc faire face à cette situation, comme toutes les communes. Je vous signale à ce titre que Nanterre vient d'augmenter ses impôts de 7 %, alors que c'est une ville proportionnellement plus riche que Boulogne-Billancourt. Bref, nous sommes tous confrontés à des situations difficiles.

Madame PAJOT, je vais vous donner la parole, mais je crois que nous allons vous donner un cours particulier. Franchement, j'hésite entre l'incompréhension sincère et la mauvaise foi en ce qui vous concerne. Vous devez faire la sourde oreille. Monsieur BADRÉ est un très bon pédagogue ; il vous expliquera comment fonctionne GPSO et comment elle aide les communes à s'en sortir.

Pour le reste, nous avons fait des choix. Nous avons notamment fait des efforts d'investissements importants. Cela me paraît nécessaire. Toutefois, nous ne pourrions pas les poursuivre. C'est pour cette raison que nous avons dû prendre des décisions difficiles mais réalistes, mais nous devons tenir compte de cet environnement extrêmement compliqué. Je parle non seulement de l'environnement budgétaire mais également de l'environnement législatif. Là aussi, je rappelle que je ne suis pas maître du calendrier parlementaire et que la MGP, avec l'article 12 de la loi MAPTAM votée en mai dernier, annonçait justement la suppression de GPSO. On nous parlait en effet d'une grande communauté d'agglomération avec 256 élus et 6,5 millions d'habitants, ce qui avait eu pour effet de braquer tous les maires, de gauche comme de droite.

Nous avons donc réécrit ce fameux article 12, dans une version qui fut approuvée à 94 % par des élus de tout bord. Monsieur VALLS avait même assuré à la délégation des maires de France qu'il soumettrait cet amendement au Parlement avec ce texte qui faisait consensus. Malgré cela, ce n'est pas ce texte qui a été présenté par le Gouvernement au Sénat. Il est donc ressorti de manière ambiguë sur un certain nombre de sujets, comme les PLU ou la fiscalité des territoires qui remplaceraient les communautés d'agglomération. Je rappelle que ce texte a été voté en janvier dernier, puis transmis à l'Assemblée nationale. Les débats ont commencé en février, puis après les vacances scolaires, le 7 mars, il a été soumis et voté avec là aussi de nombreuses réserves sur l'avenir de la MGP. Certains députés ont même dit qu'ils reverraient le texte en été puisqu'il sera représenté au Sénat au mois de juin prochain et qu'il passera peut-être en session extraordinaire à l'Assemblée nationale en juillet. Il pourrait même être repris en octobre à la rentrée parlementaire.

Vous connaissez donc bien le calendrier, sachant que son application est prévue pour le 1^{er} janvier 2016. Je ne sais pas comment nous allons faire, d'autant plus que tout ceci coïncide avec le vote du budget vers le 15 octobre. Tout cela paraît donc très contraint. A défaut, ce texte sera voté après le budget, en novembre ou en décembre, pour une application au 1^{er} janvier 2016. Nous ne savons donc même pas si GPSO existera encore. Bref, nous sommes dans le flou le plus total et devons rester très prudents compte tenu de cette situation.

Je gère la Ville en bon père de famille et je reste prudent.

Par conséquent, nous avons regardé ce que nous pouvions faire pour différer des investissements, sachant que certains étaient déjà engagés. Or, il faut bien terminer la crèche Niox-Château ou l'école du Numérique sur le Trapèze. En effet, nous aurons besoin de cette école très rapidement, car l'école des Sciences et de la Biodiversité risque probablement d'être pleine dès la deuxième rentrée scolaire. Seize classes sont déjà remplies et nous risquons même d'atteindre le seuil de dix-huit classes en septembre. Je ne sais pas comment nous allons pouvoir accueillir les élèves entre septembre 2015 et l'ouverture de la future école en septembre 2017. Cela sera compliqué. C'est pourquoi nous devons lancer cette opération de manière cadencée.

En termes de choix, nous avons étudié les projets qui n'étaient pas encore engagés et ceux sur lesquels nous pouvions émettre une réserve. C'est pour cette raison que nous avons suspendu les 8 millions d'euros de travaux du TOP. Je tenais d'ailleurs à rétablir la vérité, car Monsieur GABORIT a lancé une pétition sur le TOP en disant que j'avais signé la DSP. Non. Cela est faux. Je n'ai pas signé la DSP en janvier. La seule signature qui figure sur le document est celle de Monsieur MEYER. Ce n'est pas la mienne. Par conséquent, je ne suis pas revenu en arrière comme vous le dites.

D'autre part, j'aimerais relater cette histoire, puisque j'ai longuement reçu Monsieur MEYER ainsi que les salariés du TOP. Je leur ai notamment rappelé que l'équipe municipale précédente avait fait voter une délibération à toute vitesse en 2007 pour lancer des travaux et qu'elle avait ensuite lancé des marchés. Puis, la nouvelle équipe a été élue en mars 2008 et nous avons repris le dossier en 2009. Les services ont alors découvert une incompatibilité totale entre les marchés lancés et la délibération et ont noté que les deux documents ne se recouvraient pas du tout. Nous avons donc pris des avocats pour essayer de négocier et convaincre Monsieur MEYER que ces documents n'étaient pas légaux. Cela fut très compliqué, puis l'avocat de Monsieur MEYER a fini par lui expliquer que nous ne pouvions effectivement pas poursuivre dans ces conditions et qu'il fallait tout redémarrer à zéro. Je précise que l'estimation des premiers travaux oscillait autour de 3 millions d'euros. Or, lorsque nous avons réellement fait le décompte des marchés et des souhaits de Monsieur MEYER pour remettre le théâtre aux normes, l'agrandir et surtout pour le rendre plus confortable, nous sommes arrivés à 8 millions d'euros.

Nous avons donc engagé les processus compte tenu de ce montant que nous avons inscrit au budget. Dans le même temps, la DSP arrivait à son terme le 30 juin 2015. De fait, nous avons décidé de lancer une consultation prévoyant une saison « hors les murs » de septembre 2015 jusqu'à juin 2016. Tout était donc programmé et engagé et nous avons défini

les créneaux disponibles au Carré Belle-Feuille pour accueillir des représentations théâtrales. Bref, tout était engagé sur cette base. Malheureusement, j'ai dû annoncer à Monsieur MEYER que nous ne réaliserions pas les travaux ni en 2015, ni en 2016, car nous n'avions pas les moyens de le faire et que nous attendions le vote de la MGP et de la loi de finances. De fait, je lui ai proposé de proroger la DSP d'un an et de faire la saison « hors les murs » dans les murs, puisque les événements étaient déjà programmés dans d'autres salles. De plus, le fait de le faire « chez soi » revient beaucoup moins cher. Voilà pourquoi nous avons passé la subvention de la Ville de 1,7 million à 1,3 million, soit un peu moins de 25 % et non pas 40 %. Ce budget de 1,3 million est d'ailleurs inscrit dans le budget de la Ville.

En définitive, j'ai signalé à Monsieur MEYER que la subvention de 1,3 million était maintenue et que je mettrai ce point à l'ordre du jour de la séance municipale du 2 avril, pour faire voter la prolongation du TOP pendant un an. Nous attendrons ensuite le vote de la loi sur la MGP en octobre prochain pour se reposer de nouveau la question et voir ce que nous ferons. Il se trouve que Monsieur MEYER n'a pas voulu assumer cette année supplémentaire dans les murs, alors qu'il l'avait pourtant préparé hors les murs. J'étais moi-même un peu surpris, tout comme le personnel. Je rappelle par ailleurs que Monsieur MEYER est aussi directeur du Théâtre de Suresnes et qu'après en avoir discuté longuement avec le Maire de cette ville, j'y vois désormais un peu plus clair sur la position et le revirement de Monsieur MEYER.

Monsieur GABORIT, vous me demandez ensuite d'embaucher les dix agents, mais, avec tout ce que je viens de vous expliquer depuis dix minutes sur la situation financière de la Ville – la situation en termes d'effectifs est déjà suffisamment tendue car nous faisons attention au recrutement –, nous n'allons pas embaucher dix agents supplémentaires du jour au lendemain. C'est clair. Je laisse Monsieur MEYER prendre ses responsabilités. Nous avons pourtant une année devant nous pour nous organiser. S'il décide de stopper maintenant, il assume son choix. Je suis simplement surpris des déclarations qu'il a pu faire à la presse. J'ai même lu dans Le Figaro qu'il allait faire jouer à Suresnes les programmations initialement prévues sur Boulogne-Billancourt. Cela signifie donc qu'il existe bien des possibilités. De plus, nous pouvons même mettre la prolongation de la DSP pour un an à l'ordre du jour du Conseil municipal du juin. Je l'ai d'ailleurs proposé à Monsieur MEYER au cas où il changerait d'avis. Il suffit simplement de mettre la délibération au vote et à partir de ce moment-là, tout serait réglé. Soit il n'avait effectivement rien prévu pour la saison hors les murs, soit il avait prévu quelque chose. Nous n'arrivons pas à le savoir précisément. Je suis donc un peu surpris, lorsque je lis qu'il envisage de transférer les pièces qui étaient prévues à Boulogne-Billancourt au

Théâtre de Suresnes.

Bref, tout est prêt et le personnel est là. Il manque seulement le fait de travailler une année supplémentaire car la Ville attend qu'il y ait des représentations au TOP. Autrement dit, nous sommes à disposition et nous attendons la décision de Monsieur MEYER. La délibération est prête. Il suffit simplement de la soumettre au Conseil municipal et Monsieur MEYER peut réaliser normalement sa saison au TOP à partir du mois de septembre. En définitive, tout est très simple et il n'existe pas de véritable complication. Certes, il a le droit d'être déçu, car l'affaire de 2007 l'a beaucoup traumatisé, mais je suis un peu surpris. Cependant, d'autres éléments rentrent aujourd'hui en ligne de compte (MGP, situation financière de la Ville). Je reconnais que cela fait peut-être beaucoup. Pour autant, je pense qu'il est tout à fait possible de collaborer une année de plus. Il n'y a donc pas de problème de confiance comme j'ai pu lire ici ou là. La balle est désormais dans son camp et je lui ai dit. Je lui ai même demandé devant les salariés de ne pas prendre le personnel en otage, de faire preuve de responsabilité et lui ai rappelé qu'il était responsable du travail de dix personnes pour l'année à venir. S'il ne souhaite pas assurer cette saison, je ne sais pas comment faire. Je ne sais pas comment lancer une nouvelle DSP en quatre mois et recruter un directeur de théâtre. C'est donc à lui de décider et de prendre ses responsabilités, sachant que je me suis engagé à faire voter cette délibération au Conseil municipal du mois de juin. Cela laisse largement le temps, puisque notre séance aura lieu au milieu du mois et que la DSP prend fin le 30 juin 2015.

Il ne faut donc pas raconter n'importe quoi mais dire les choses de façon précise avec des faits précis. Le contexte national est extrêmement compliqué, tout comme le contexte législatif, et nous devons en tenir compte. D'ailleurs, vous avez constaté que nous ne connaissons pas encore précisément les compétences des Conseils départementaux, puisque cette loi n'est toujours pas votée. C'est une situation incroyable. Nous sommes dans ce qui s'appelle la « petite loi ». Cela signifie que la première lecture a été faite au Sénat et à l'Assemblée et qu'il y aura une deuxième lecture. Celle dernière peut très bien venir modifier la « petite loi » – autrement dit le premier texte. Nous n'en savons pas plus. Nous ne savons même pas à quoi serviront les Conseils départementaux. Il est même assez pénible de travailler dans ces conditions et tous les maires de France manifestent leur mécontentement. Aussi, compte tenu de ce contexte particulièrement mouvant, je trouve que ce budget est très pertinent et très prudent, tout en étant ambitieux. Il est tout cela à la fois et je pense que c'est un bel exercice. Je remercie d'ailleurs Madame LAVARDE et mes collègues maires adjoints pour sa réalisation ainsi que les services qui y ont beaucoup contribué. Voilà ce que je voulais vous dire.

M. BAGUET : Je vous propose maintenant de mettre ce budget aux voix.

Conformément au code général des collectivités territoriales, je dois recueillir l'assentiment du Conseil municipal pour opérer un vote global et non un vote formel sur chacun des chapitres. En êtes-vous d'accord ? Qui s'oppose au vote global du budget principal et des budgets annexes ? (Personne). Après ce que je viens de vous dire, j'espère quand même que vous allez voter le 1,3 million d'euros au TOP. Si vous ne le votez pas, il est certain qu'il n'y aura plus du tout de saison. Vous agissez comme vous le souhaitez, car le vote est libre.

Concrètement, le vote du budget primitif, l'état des CP du budget principal et des budgets annexes, publication, Billancourt-Seguin, Théâtre de l'Ouest Parisien, piscine-patinoire et locations immobilières sont soumis au vote du Conseil municipal. Ainsi :

- La section de fonctionnement s'équilibre à 188 516 585,28 euros.
- La section d'investissement s'équilibre à 120 500 004,79 euros.
- L'équilibre général du budget se situe à 309 016 590,07 euros.
- Les autorisations de programme et de crédits de paiement s'élèvent à 96 989 128,22 euros en AP et à 31 185 529,79 euros en CP.

M. GABORIT : Je vous demande simplement ce que nous votons.

M. BAGUET : Je vous ai demandé l'autorisation de faire un vote global et non pas un vote par chapitre. Nous voterons ensuite le budget annexe. Comme vous le savez, nous pouvons désormais procéder à un vote global avec l'autorisation de l'assemblée. Dans le cas contraire, je dois donner lecture chapitre par chapitre. Quel est votre vote ?

M. GABORIT : Nous votons contre.

Le budget principal est approuvé à la majorité.

Contre : 11 (Monsieur Pierre-Mathieu DUHAMEL, Madame Isabelle WEILL, Melle Fatima CARDETAS, Monsieur Jean-Michel COHEN, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Pierre LAURENCIN, Madame Sylvie MOREL, Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Madame Chloé JAILLARD)

M. BAGUET : D'accord. Donc toute l'opposition vote contre le budget principal, à la fois en fonctionnement, en investissement et sur le budget général. Nous passons maintenant au vote des budgets annexes.

• Budget publication : équilibre général du budget à 669 133 euros.

Le budget annexe publication est approuvé à la majorité.

*Contre : 4 (Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Madame Chloé JAILLARD)
Abstention : 7 (Monsieur Pierre-Mathieu DUHAMEL, Madame Isabelle WEILL, Melle Fatima CARDETAS, Monsieur Jean-Michel COHEN, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Pierre LAURENCIN, Madame Sylvie MOREL)*

• Budget aménagement des terrains Billancourt et de l'Île Seguin : 94 603 000 euros.

Le budget annexe Aménagement des terrains Billancourt et de l'Île Seguin est approuvé à la majorité.

Contre : 11 (Monsieur Pierre-Mathieu DUHAMEL, Madame Isabelle WEILL, Melle Fatima CARDETAS, Monsieur Jean-Michel COHEN, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Pierre LAURENCIN, Madame Sylvie MOREL, Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Madame Chloé JAILLARD)

• Budget du Théâtre de l'Ouest parisien : 1 948 280 euros.

Le budget annexe Théâtre de l'Ouest Parisien est approuvé à la majorité.

Contre : 11 (Monsieur Pierre-Mathieu DUHAMEL, Madame Isabelle WEILL, Melle Fatima CARDETAS, Monsieur Jean-Michel COHEN, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Pierre LAURENCIN, Madame Sylvie MOREL, Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Madame Chloé JAILLARD)

M. BAGUET : Je ne comprends plus rien. Je vous propose d'inscrire 1,3 million d'euros de crédits au TOP et vous votez contre. Vous êtes en train de tuer le TOP ! Vous n'êtes même pas d'accord pour donner des crédits au TOP. C'est fabuleux ! Cela n'est pas grave, chacun assume ses positions. Je continue.

• Budget de la piscine-patinoire : 23 167 399,50 euros.

Le budget annexe piscine-patinoire est approuvé à la majorité.

*Contre : 4 (Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Madame Chloé JAILLARD)
Abstention : 7 (Monsieur Pierre-Mathieu DUHAMEL, Madame Isabelle WEILL, Melle Fatima CARDETAS, Monsieur Jean-Michel COHEN, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Pierre LAURENCIN, Madame Sylvie MOREL)*

• Budget locations immobilières : 420 359 euros.

Le budget annexe locations immobilières est approuvé à la majorité.

*Contre : 4 (Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Madame Chloé JAILLARD)
Abstention : 7 (Monsieur Pierre-Mathieu DUHAMEL, Madame Isabelle WEILL, Melle Fatima CARDETAS, Monsieur Jean-Michel COHEN, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Pierre LAURENCIN, Madame Sylvie MOREL)*

M. BAGUET : Merci. Article 2. Les autorisations de programme, telles qu'elles apparaissent dans les annexes du budget primitif pour 2015, doivent être approuvées, à savoir 63 325 866,77 euros en AP et 52 926 046 euros en CP.

Les autorisations de programme sont approuvées à la majorité.

Contre : 11 (Monsieur Pierre-Mathieu DUHAMEL, Madame Isabelle WEILL, Melle Fatima CARDETAS, Monsieur Jean-Michel COHEN, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Pierre LAURENCIN, Madame Sylvie MOREL, Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Madame Chloé JAILLARD)

M. BAGUET : Merci. Article 3. Le tableau des effectifs, tel qu'il apparaît dans les annexes du budget primitif pour 2015, est mis au vote.

L'article 3 est approuvé à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Article 4. Les subventions de fonctionnement et d'investissement à attribuer, au titre de l'année 2015, aux associations sont mentionnées dans l'annexe jointe.

L'article 4 est approuvé à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Article 5. Doit être approuvé le projet de convention d'objectif à passer entre la Ville et l'association *Course au large 92*, pour le versement d'une subvention d'investissement. Ce projet est annexé à la présente délibération.

L'article 5 est approuvé à l'unanimité.

Abstention : 7 (Monsieur Pierre-Mathieu DUHAMEL, Madame Isabelle WEILL, Melle Fatima CARDETAS, Monsieur Jean-Michel COHEN, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Pierre LAURENCIN, Madame Sylvie MOREL)

M. BAGUET : Merci. Article 6. L'état des subventions versées annexé au budget primitif pour 2015 doit être approuvé.

L'article 6 est approuvé à l'unanimité.

Abstention : 7 (Monsieur Pierre-Mathieu DUHAMEL, Madame Isabelle WEILL, Melle Fatima CARDETAS, Monsieur Jean-Michel COHEN, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Pierre LAURENCIN, Madame Sylvie MOREL)

M. BAGUET : Merci. Article 7. Sont accordées les remises gracieuses suivantes :

- Mme A : 113,50 euros ;
- Mme C : 1 959,40 euros ;
- Mme G : 2 890,21 euros.

L'article 7 est approuvé à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Article 8. La délibération n° 21 du 18 décembre 2014 est modifiée comme suit : la phrase «Les mini-séjours sont proposés aux enfants de 4 ans et demi à 12 ans» est complétée par «ainsi qu'à ceux inscrits au Déclic-Ado (collégiens). Les enfants inscrits à l'année dans les centres de loisirs sont prioritaires».

L'article 8 est approuvé à l'unanimité.

M. BAGUET : Je mets maintenant aux voix la délibération globale, qui comprend donc les huit articles que je viens d'énoncer.

La délibération n° 5 est adoptée à la majorité

Contre : 7 (Monsieur Pierre-Mathieu DUHAMEL, Madame Isabelle WEILL, Melle Fatima CARDETAS, Monsieur Jean-Michel COHEN, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Pierre LAURENCIN, Madame Sylvie MOREL)
Abstention : 4 (Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Madame Chloé JAILLARD)

6. VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX POUR L'ANNÉE 2015

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Maire adjoint, rapporteur

Nous avons déjà largement parlé du vote de taux lors de la présentation du budget. Je rappelle qu'ils restent inchangés pour cette année, comme cela est d'ailleurs le cas depuis maintenant six ans. La croissance des ressources fiscales reposera donc uniquement sur la croissance physique des bases pour 1,45 % et sur la revalorisation des bases décidée en loi de finances pour 0,9 %. J'ajoute que l'option de maintien des taux n'a pas été retenue par toutes les communes, qu'elles soient de droite ou de gauche, puisque les taux augmenteront de 1 % au Mans, de 3 % à Mulhouse

et de 10 % à Lille pour la taxe foncière, afin de compenser le désengagement de l'Etat.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable, les groupes *La ville citoyenne* et *Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt* ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame JAILLARD.

Mme JAILLARD : Il est difficile d'enchaîner tout de suite après ce passage sur le vote du budget, car le niveau de tolérance face à d'autres manières de voir les choses est assez faible.

M. BAGUET : Madame, vous ne manquez pas de toupet. Vous savez que nous avons un règlement intérieur qui précise que le temps de parole doit être raisonnable. Monsieur GABORIT a pu largement s'exprimer et j'ai laissé chacun intervenir. Vous ne pouvez pas parler d'un manque de tolérance, Madame JAILLARD. Je n'apprécie pas cela. Si le sujet est compliqué et que vous ne le comprenez pas, c'est une chose. En revanche, vous ne pouvez pas parler de manque de tolérance.

Mme JAILLARD : Je trouve ce genre de remarque un peu méprisant et j'estime que ce type de débat demande un certain niveau de tolérance. Je n'ai personnellement aucun problème avec le règlement intérieur, dont j'ai eu d'ailleurs beaucoup de mal à obtenir une version numérique, alors même que je suis conseillère municipale de cette assemblée. D'autre part, je vous ferai remarquer que le temps de parole des conseillers municipaux n'est pas limité à partir du moment où ils restent dans le sujet. En l'occurrence, toutes les interventions étaient fondées et étaient pertinentes. Les vôtres l'étaient également, puisque vous répondiez aux questions et aux remarques sur le budget. Je ne comprends donc pas très bien ce débat sur le temps de parole.

D'autre part, en ce qui concerne notre vote contre sur le budget, je trouve que vous instrumentalisez complètement notre position de vote, ce qui est également assez choquant. En effet, il est tout à fait possible de voter contre un budget au motif que l'on souhaite faire mieux et plus. Cela ne signifie pas que nous souhaitons retirer ces subventions. Vous instrumentalisez donc une position de vote, alors que vous nous appelez à la raison et à avoir un esprit constructif.

M. BAGUET : Madame JAILLARD, quel est le rapport avec la délibération ? Parlez-en, nous gagnerons du temps.

Mme JAILLARD : Je voudrais justement en parler pour

constater que les bases locatives évoluent de manière positive. C'est un élément dynamique et un des facteurs exogènes positifs, dont nous aurions d'ailleurs pu parler dans la délibération précédente, puisque celle-ci est tout de même en lien avec le budget. Cette dynamique positive des bases vous permet ainsi d'avoir un produit supérieur en 2015, sans augmenter les taux de fiscalité locale. Deuxièmement, nous souhaitons porter une réflexion au cours de cette mandature autour de la convergence progressive des taux de taxe d'habitation et de taxe sur le foncier bâti, puisqu'il existe des règles de liaison entre les taux et des interactions avec GPSO. Autrement dit, nous aimerions voir les évolutions possibles d'une convergence progressive de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur le temps de cette mandature.

M. BAGUET : Y a-t-il d'autres demandes de parole ? (Il n'y en a pas). La convergence est effectivement l'une de nos grosses inquiétudes, puisque la MGP que souhaite construire votre Gouvernement repose justement sur la convergence des taux. Or, il ne vous aura pas échappé que Boulogne-Billancourt avait les taux les plus bas en Ile-de-France et même des grandes villes de France. Cette convergence inquiète d'ailleurs terriblement la Maire de Paris, car la Ville dispose aussi de taux extrêmement faibles. En clair, je ne souhaite pas vraiment cette convergence des taux, car, si elle devait avoir lieu, elle se ferait au détriment du contribuable bouloonnais. Elle risque de faire très mal, puisque les taux sont de 28 % inférieurs à la moyenne régionale. Cela signifie donc qu'il faudrait tout simplement augmenter les taux de 28 % à Boulogne-Billancourt. Voilà pourquoi je ne souhaite pas vraiment la convergence. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 6 est adoptée à la majorité

Pour : 44

Abstention : 7 (Monsieur Pierre-Mathieu DUHAMEL, Madame Isabelle WEILL, Melle Fatima CARDETAS, Monsieur Jean-Michel COHEN, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Pierre LAURENCIN, Madame Sylvie MOREL)
Contre : 4 (Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Madame Chloé JAILLARD)

7. RECOURS À L'EMPRUNT ET AUX INSTRUMENTS DE COUVERTURE - DÉFINITION DE LA POLITIQUE D'ENDETTEMENT ET DÉLÉGATION AU MAIRE POUR L'EXERCICE 2015

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Maire adjoint, rapporteur

Je vais essayer de faire simple et de vous expliquer ce que nous faisons actuellement pour vous convaincre de reconduire cette politique pour l'exercice à venir.

La gestion de la dette de la Ville peut être qualifiée au moyen de deux adjectifs. Elle est prudente et dynamique. Prudente, puisque depuis le premier semestre 2013, 100 % de notre encours est classé 1A au sens de la charte de bonne conduite, dite «charte Gissler». Seules cinq villes sur les 29 étudiées par le panel Finances actives disposent de cette structure de dettes. La répartition est équilibrée entre taux fixes et taux variables ; notre emprunt est diversifié puisque nous avons 46 lignes réparties auprès de huit groupes bancaires et de deux administrations publiques et notre prêteur principal représente environ un quart de notre emprunt. Nous avons également une gestion dynamique, puisque les opérations de swap permettent de réduire le taux moyen sans modifier le risque de taux. Huit opérations ont ainsi été réalisées en 2014. Elles ont permis de réduire les frais financiers de 71 000 euros.

Nous disposons également d'une gestion en trésorerie de zéro, grâce aux lignes de trésorerie. Par ailleurs, nous avons renégocié la marge d'un prêt de la Caisse d'épargne Ile-de-France au premier semestre 2014, ce qui nous a permis de réaliser une économie actualisée nette de 116 000 euros.

La présente délibération vise par conséquent à reconduire cette politique de gestion pour l'exercice 2015. Elle acte notamment :

- La suppression du programme de billets de trésorerie. La Municipalité travaille d'ailleurs à ce que les villes certifiées puissent bénéficier à terme des mêmes dispositions que les villes notées ;
- Elle supprime la possibilité de souscrire des produits de type 2B au sens de la charte de Gissler – produits qui pourraient notamment être proposés par la Caisse des dépôts. Ainsi, au 31 décembre 2015, l'encours de la dette sera toujours à 100 % classé 1A ;
- Elle fait état des nouveaux produits de financement ;
- Elle supprime la possibilité d'un financement long terme sous forme obligataire ;
- Elle précise, en application de la circulaire de 2010 sur les produits financiers, les opérations possibles et les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture.

La politique de gestion de la dette qui vous est proposée repose donc à nouveau sur une politique prudente et dynamique.

M. BAGUET : Merci, Madame LAVARDE. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable, les groupes *La ville citoyenne* et *Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt* ne prenant pas part

au vote.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce sujet ? Madame JAILLARD.

Mme JAILLARD : Mon intervention sera rapide puisqu'elle concernera uniquement notre position de vote. Notre groupe s'abstiendra sur l'article 1 de la délibération et votera pour les suivants. Je ne reviendrai pas sur la démonstration de Monsieur GABORIT sur l'importance de considérer l'endettement consolidé (budget principal + budget annexe + budget SAEM + part du budget GPSO), comme vous l'avez d'ailleurs fait en page 4 de votre rapport pour les dépenses d'équipement. Il s'agit donc simplement d'un parallélisme des formes et d'une question de logique. Voilà donc notre position concernant l'abstention de cet article 1.

M. BAGUET : Merci. Je mets aux voix.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 44

Abstention : 11 (Monsieur Pierre-Mathieu DUHAMEL, Madame Isabelle WEILL, Melle Fatima CARDETAS, Monsieur Jean-Michel COHEN, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Pierre LAURENCIN, Madame Sylvie MOREL, Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Madame Chloé JAILLARD)

8. PERSONNEL COMMUNAL - MESURES DIVERSES

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération porte uniquement sur deux points. Le premier concerne l'actualisation du tableau des effectifs où onze postes budgétaires sont impactés. Le deuxième traite d'une part du renouvellement de contrats d'agents et d'autre part de la possibilité pour la Ville de faire face aux activités saisonnières par le recrutement de saisonniers pour les mois de juillet et août prochains.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur GUIBERT.

M. GUIBERT : Monsieur le Maire, chers collègues. Puisque nous parlons d'effectifs, vous savez que les agents de la Ville ont manifesté aujourd'hui pour exprimer leurs revendications, car ils ont le sentiment de ne pas être écoutés. Par ailleurs, vous l'avez également mentionné, ils sont actuellement sous pression compte tenu de la réduction des dotations.

J'aimerais également revenir sur vos propos concernant un éventuel «matraquage» que vous avez évoqué à plusieurs reprises. Je rappelle que ce que vous appelez du matraquage est la conséquence d'un effort de réduction des dépenses publiques, qui représentent 57 % du PIB et qui sont trop élevées. Nous allons d'ailleurs finir par penser que vous et vos alliés politiques souhaitaient que ce niveau de dette publique reste à 57 % du PIB. En effet, je dois avouer ma perplexité quant à la contradiction entre ce que nous entendons dans cette assemblée et ce que l'on entend sur les ondes nationales à chaque fois qu'un responsable de l'UMP s'exprime.

Concernant les revendications des agents de la Mairie, mon inquiétude porte notamment sur les questions de souffrance au travail. J'aimerais attirer votre attention sur ce sujet, puisqu'une circulaire du 27 juillet dernier demande que les collectivités mettent en place un plan de prévention des risques psycho-sociaux, comme cela existe déjà dans les entreprises privées. Ma question est donc la suivante : Qu'en est-il de ce plan de prévention des risques psycho-sociaux à Boulogne-Billancourt ?

M. BAGUET : Nous sommes bien entendu favorables à la réduction de la dette du pays. Simplement, d'autres choix sont possibles. Je n'ai d'ailleurs jamais été contre la péréquation. Je veux bien payer, mais il faut que la péréquation reste raisonnable et que l'on ne nous rajoute pas des mesures inutiles. Je pense par exemple à la suppression de la journée de carence décidée par le Gouvernement pour faire plaisir aux agents de la fonction publique. Le coût pour Boulogne-Billancourt est de 250 000 euros, soit un demi-point d'impôt. De la même façon, la réforme des rythmes scolaires était-elle vraiment nécessaire ? Elle représente 2 millions d'euros pour la Ville, sans compter la déstabilisation du personnel, qui effectivement se sent malheureux aujourd'hui, car il n'arrive pas à trouver sa place dans ces rythmes scolaires qui sont ni faits ni à faire. Il est donc absolument nécessaire de réduire la dette du pays et celle de Boulogne-Billancourt. Nous le faisons avec ce que nous pouvons et comme nous le pouvons. Pour autant, il ne faut pas non plus rajouter des dépenses supplémentaires inutiles. Nous sommes donc d'accord sur l'objectif, mais pas sur les chemins empruntés, surtout lorsqu'on y rajoute des petits cailloux. S'agissant des risques psycho-sociaux, je laisse la parole à Madame GODIN.

Mme GODIN : Cette mesure est déjà prévue dans le cadre

du CHSCT.

M. BAGUET : Merci. Je mets donc aux voix cette délibération.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.

9. COMPOSITION DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL LOCAL

Mme Marie-Laure GODIN, Maire adjoint, rapporteur

Comme vous le savez, nous avons nommé les 75 membres du Conseil économique social et environnemental local le 7 mai dernier. Or, comme il est possible de nommer jusqu'à 80 personnes et qu'une d'entre elle a démissionné depuis, nous vous proposons six nouveaux noms, à savoir :

- Madame Mireille Kombet,
- Madame Françoise Poudret,
- Madame Marie-Louise Sorbac,
- Monsieur Nicolas Bourillon,
- Monsieur Yves Marek,
- Monsieur Luc Monnet.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas).

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : J'en profite pour remercier les membres du jury qui ont examiné ces candidatures.

10. DÉROGATION DU LIEU DE CÉLÉBRATION DES MARIAGES CIVILS

M. Michel AMAR, Maire adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, chaque année, le premier week-end qui suit la rentrée scolaire, les salons d'honneur de la Mairie, réservés aux célébrations de mariages et de parrainages civils, sont indisponibles en raison de la tenue du forum des activités qui réunit près de 10 000 visiteurs et plus de 150 structures associatives. Aussi, toute demande de célébration de mariage à cette date fait malheureusement l'objet d'un refus, alors même que cette période est propice à cet événement.

Afin de permettre aux futurs époux qui le souhaitent de pouvoir se marier à cette période, le Conseil municipal peut cependant, conformément à l'instruction générale relative à l'état civil du 11 mai 1999 (n°393), modifier le lieu habituel des cérémonies de mariage et ce, après accord du Procureur de la République.

C'est ainsi que le Maire a saisi le 15 janvier 2015 Madame le Procureur du Tribunal de grande instance de Nanterre aux fins d'obtention d'une autorisation de déplacement des registres d'état civil à la Maison Marie Walewska.

Cette autorisation ayant été délivrée le 21 janvier 2015 par le Parquet civil de Nanterre, il vous est proposé que ce lieu reçoive l'affectation d'une annexe de la mairie – maison commune –, afin d'y permettre la célébration des mariages et des parrainages civils, chaque premier week-end suivant la rentrée scolaire.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur PAPILLON.

M. PAPILLON : Je tenais simplement à apporter une précision par rapport à l'actualité législative, puisque le Sénat, dans un grand consensus, vient d'adopter une proposition de loi qui devrait permettre de célébrer les mariages dans tout local adapté, sauf opposition du Procureur de la République. Cette mesure devrait donc faciliter ce genre d'initiative.

M. BAGUET : Merci. C'est une très bonne nouvelle. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

11. ADHÉSION À L'ORGANISME ECOFOLIO POUR LE VERSEMENT DE L'ÉCO-CONTRIBUTION POUR LES PAPIERS IMPRIMÉS - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION D'ADHÉSION.

M. Bertrand-Pierre GALEY, Maire adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, la France s'est fixé l'objectif de recycler 55% des papiers émis d'ici 2016. Concrètement, toute entité qui émet plus de cinq tonnes de

papier par an est redevable d'une contribution à l'organisme EcoFolio qui met en œuvre cette politique de recyclage. Cet organisme, agréé par les pouvoirs publics, perçoit les contributions et verse des soutiens aux collectivités locales, tout en organisant et en participant au financement du service public de gestion des déchets. Sa mission d'intérêt général vise à mobiliser, orienter et accompagner les acteurs de la filière de la collecte et du recyclage des papiers.

La Ville est redevable de cette contribution et, à défaut, s'expose à des sanctions administratives pouvant atteindre 7 500 euros par tonne de papier émise. Sachant qu'elle en émet environ 70 tonnes, cela représenterait beaucoup d'argent. Pour l'année 2014, la Ville pourrait ainsi s'acquitter d'une contribution de 52 euros H.T. par tonne émise, soit une éco-contribution de 4 118 euros H.T. Je précise au passage que la préparation de cette adhésion fut l'occasion d'engager une réflexion sur la consommation de papier avec les services. Nous allons donc faire en sorte que ces 70 tonnes se réduisent, y compris dans les documents que nous utilisons pour nos séances, pour non seulement réduire la charge sur le plan financier, mais également avancer dans le cadre du plan climat énergie territorial.

C'est pourquoi, je vous propose d'adhérer à cet organisme qui fixe annuellement le taux de contribution à acquitter.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La ville citoyenne* indique qu'il serait justement souhaitable de dématérialiser les documents préparatoires au Conseil municipal. Il lui a été répondu que cela était actuellement en cours, que cette mesure serait réalisée avant la fin de l'année et que les crédits correspondants avaient été inscrits au budget. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Je vous confirme que nous allons effectivement dématérialiser les documents de nos assemblées. Nous allons commencer par GPSO, puis adapterons le logiciel aux communes-membres pour éviter de démultiplier les appareils supports. Nous nous calerons par conséquent sur le matériel confié par GPSO aux conseillers communautaires. Chaque Conseil municipal des villes de GPSO viendra ensuite compléter le matériel pour ceux qui ne sont pas conseillers communautaires. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

12. CONVENTION D'HABILITATION TRIPARTITE DANS LE CADRE DU PARTENARIAT CEE (CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE) - SIGEIF (SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ILE-DE-FRANCE) - SIPPEREC (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PÉRIPHÉRIE DE PARIS POUR L'ÉLECTRICITÉ ET LES RÉSEAUX DE COMMUNICATION) - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE

M. Philippe TELLINI, Maire adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

En 2005, le législateur, à travers la loi POPE, a prévu que les collectivités publiques qui engageraient des actions générant des économies d'énergie sur la base du volontariat pourraient bénéficier des certificats d'économies d'énergie. Concrètement, nous marquons des points à chaque fois qu'une action est menée et qu'elle nous permet de réaliser des économies. Puis, ces points sont transformés en certificats. Nous devons ensuite vendre ces certificats à nos fournisseurs d'énergie.

Une nouvelle période a démarré en janvier 2015 et les taux que nous devons atteindre pour transformer ces certificats ont évolué. Ils sont en effet passés de 115 térawattheures à 220 térawattheures, ce qui aujourd'hui ne facilite pas la tâche de la Ville, dès lors qu'elle doit se présenter seule pour vendre ses certificats.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Maire à signer une convention qui permettrait de rapprocher la Ville, le SIGEIF et le SIPPEREC, afin qu'elle mutualise ses certificats et les propose à la vente. J'ajoute que nous laisserions 20 % du profit de la vente au SIPPEREC et au SIGEIF dans cette opération. Nous récupérerions ainsi au moins 80 % de la vente de ces certificats d'énergie.

M. BAGUET : Merci, Monsieur TELLINI. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Y a-t-il des demandes de paroles ? (Il n'y en a

pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

13. GESTION DES MARCHÉS D'APPROVISIONNEMENT DE PLEIN VENT - PRINCIPE DU RECOURS À UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - AUTORISATION DONNÉE DE LANCER LA PROCÉDURE CORRESPONDANTE

Mme Sylvie ROUGNON, Maire adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Sur les quatre marchés d'approvisionnement que compte la commune, deux sont gérés en régie, le marché Escudier et le marché Billancourt. Les deux autres, à savoir le marché Pierre Grenier et le marché biologique de la route de la Reine, situés le long du square Léon Blum, sont exploités sous forme de délégation de service public.

Par délibération du 30 mars 2011, vous avez approuvé le principe de maintien de la gestion de ces deux derniers marchés sous la forme de la délégation de service public et, au terme d'une procédure simplifiée, vous avez approuvé par délibération du 7 juillet 2011, le choix de la société Les nouveaux marchés de France pour assurer cette exploitation.

La convention actuelle arrive à expiration à la date du 31 juillet 2015 après avoir été prorogée d'une année par délibération du 3 juillet 2014.

Le marché bio de la route de la Reine avec une moyenne constante de huit commerçants abonnés et sept commerçants volants se porte bien ; il propose une diversité d'offre commerciale appréciée et attire grâce à sa spécificité une clientèle tant boulonnaise que des villes voisines. La demande est en progression sur ce marché et les clients sont satisfaits. Le marché Pierre Grenier, plus traditionnel, connaît quant à lui une situation difficile de manière répétée depuis plusieurs années. Ce marché ne bénéficie pas de structures de halles couvertes comme les marchés Billancourt et Escudier et, notamment, pas d'alimentation en eau pour certains commerces de bouche. Sa disposition en ligne, le long du trottoir, est peu propice à une démarche commerciale attrayante et il ne bénéficie pas d'une présence permanente de personnel. Il subit également la concurrence du marché Escudier le dimanche matin et en semaine celle du commerce sédentaire du quartier : épicerie, fruits et légumes, magasin de journaux... Les diverses tentatives de relance (une fois par mois une brocante pour faire connaître les commerçants du marché et ceux du quartier, prolongation d'une heure le jeudi soir pour en faire une vraie nocturne...) n'ont eu aucun effet

et ce marché n'est plus en activité depuis plusieurs mois.

Considérant l'intérêt du maintien d'un régime de délégation de service public pour l'exploitation de ce type de marché, il vous est proposé de lancer la procédure de mise en concurrence préalable à la désignation du futur délégataire. Cette consultation doit être engagée en fixant aux candidats l'objectif de développer l'attractivité du marché bio en ajoutant, en plus du premier et troisième samedi de chaque mois, le cinquième samedi des mois qui en comportent cinq.

Il n'est pas proposé de reconduire le marché Pierre Grenier pour les raisons évoquées ci-dessus.

Le chiffre d'affaires annuel prévisionnel, de l'ordre de 15 000 euros, étant inférieur au seuil annuel de 68 000 euros fixé par l'article L 1411-12 du code général des collectivités territoriales pour les conventions dont la durée n'est pas supérieure à trois ans, il est proposé de lancer une procédure simplifiée de consultation afin de conclure une convention pour une durée de trois ans.

Au vu de cet exposé, il vous est proposé d'approuver le principe de délégation de service public pour la gestion du marché d'approvisionnement de plein vent, biologique, situé route de la Reine et d'autoriser le Maire à lancer la procédure de consultation simplifiée correspondante. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Le groupe *Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt* suggère de transférer l'actuel marché Pierre-Grenier rue Emile-Duclos où il était antérieurement, précisant que s'il ne fonctionne pas c'est notamment en raison de son emplacement au milieu des voitures, et donc à un endroit où les commerçants ne peuvent pas s'installer. Il est précisé que le marché, créé en 1975, situé à l'origine rue Emile-Duclos, était peu populaire et déficitaire et que le peu de succès rencontré a conduit à le déplacer alors sur l'avenue Pierre-Grenier considérée alors comme plus passante et donc plus attractive. Malheureusement, cela n'a pas eu le développement escompté et chaque concessionnaire a fait état d'une gestion largement déficitaire, ne trouvant plus de commerçants à faire venir sur ce marché qui n'a pas de clientèle. Abstention du groupe *Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt*. Avis favorable.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La ville citoyenne* s'interroge sur le mode de gestion du marché bio. Pourquoi recourir à une DSP

et non à une régie ? Il lui est répondu que ce marché est un marché spécifique intervenant le samedi, soit le même jour que celui de Billancourt et que la DSP est le mode de gestion le mieux adapté. Avis favorable, le groupe *La ville citoyenne* ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce sujet ? Monsieur GUIBERT.

M. GUIBERT : Monsieur le Maire, chers collègues. Notre groupe voulait émettre une suggestion, celle d'implanter un marché du soir (par exemple de 17 heures à 21 heures) sur le forum du Pont-de-Sèvres autour du camion à pain, de façon à dynamiser cette partie de la Ville.

M. BAGUET : Nous pouvons effectivement étudier cette suggestion. Cependant, je ne suis pas sûr que les commerçants du forum apprécient l'installation d'un marché de plein vent. Nous pouvons leur poser la question. Je rappelle toutefois que le fleuriste et le marchand de légumes du passage Aquitaine qui sont extrêmement méritants souffrent quelque peu du Carrefour situé juste en face. Il faut réfléchir et nous allons les interroger. Il faut étudier toutes les hypothèses. J'ajoute que le marché du soir est une véritable question. Je l'ai d'ailleurs déjà évoquée avec le président des commerçants des marchés. Cela est très compliqué pour eux car lorsqu'ils sont commerçants du matin, ils font leurs courses à Rungis à 2 heures du matin. S'ils doivent en plus assurer le soir, cela leur ferait des journées impossibles. Nous devons donc en parler avec eux car cette solution pourrait peut-être fonctionner. Néanmoins, nos deux marchés alimentaires fonctionnent très bien, tout comme le marché bio.

Concernant le marché Pierre-Grenier, nous avons tenté toutes les solutions, y compris celle de la rue Emile-Duclos. Nous l'avons sorti de cette rue pour le placer avenue Pierre-Grenier. J'ai vu qu'il avait été suggéré de le remettre rue Emile-Duclos. Je ne suis pas certain que cela soit une bonne idée. Madame CARDETAS.

Mme CARDETAS : Excusez-moi, mais je n'ai rien suggéré. J'ai simplement dit que lorsqu'il se trouvait rue Emile-Duclos, le marché Pierre-Grenier fonctionnait à peu près. Ensuite, nous l'avons arrêté pour le placer avenue Pierre-Grenier où il ne fonctionne pas du tout, car il est très mal situé. Je tiens également à signaler qu'aucune réponse ne nous a été donnée en commission. On nous a répondu : « Nous allons voir ». Je suis donc très étonnée de la réponse que vient de faire ma collègue.

M. BAGUET : Concernant le marché Pierre Grenier, il faut être raisonnable. Nous n'allons pas nous battre. En revanche, nous allons étudier la proposition de Monsieur GUIBERT. Je

mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Nous passons maintenant aux questions orales.

QUESTIONS ORALES

Question orale posée par Madame Judith SHAN

Monsieur le Maire, chers collègues,

Chaque année, dans toutes les villes du département se réunit une « commission expulsions » où siègent les représentants de la Préfecture, de la Ville, des assistantes sociales et du commissariat de Police. Cette commission décide, au vu des jugements des tribunaux au sujet des expulsions locatives, lesquelles seront mises en œuvre et donc le concours de la force publique accordé.

Le Conseil municipal pourrait-il avoir connaissance du nombre envisagé de ces expulsions : pour dettes locatives ? Pour ventes d'appartements ? Combien de locataires de plus de 65 ans sont-ils concernés ? Combien de familles avec des enfants mineurs ?

Depuis plus de deux ans, une directive du ministère du Logement a demandé que ces expulsions ne concernent pas les familles reconnues prioritaires à la loi Dallo. Qu'en est-il de cette directive à Boulogne-Billancourt cette année ?

Réponse de Monsieur SEBBAG à la question orale posée par Madame Judith SHAN

Chère Collègue,

Les expulsions locatives pour cette année 2015 ont été analysées par le pôle des expulsions locatives en sous-préfecture d'Antony nouvellement créé au 1^{er} janvier 2015.

Le but est d'harmoniser le traitement des expulsions locatives et de réduire les dépenses de l'Etat. Le refus de concours de la force publique entraîne en effet une obligation pour l'Etat d'indemnisation du préjudice subi par les propriétaires du fait de l'inapplication de la décision de justice.

Jusqu'ici, l'Etat verse 176 000 euros d'indemnités par an pour l'arrondissement de Boulogne-Billancourt contre 25 000 euros par an pour l'arrondissement d'Antony.

La commission d'expulsions, qui a eu lieu les 17 et 18 mars derniers, a examiné 168 dossiers :

- 79 locataires bailleurs sociaux ;
- 89 locataires bailleurs privés.

Les causes sont diverses :

- Impayés très conséquents de loyer ;
- Congés pour reprise ;
- Congés pour vente, etc.

La directive à laquelle vous faites référence, tendant à protéger de l'expulsion les personnes reconnues prioritaires Dallo, vaut évidemment pour tout le territoire. Toutefois, l'Etat a décidé que les personnes qui ont refusé l'attribution d'un logement social perdent leur reconnaissance Dallo et la protection face à l'expulsion.

Sur les 168 dossiers d'expulsion, seulement 54 personnes ont déposé une demande de logement social. Parmi elles, 22 ont été reconnues prioritaires pour un relogement sur le contingent « Préfecture-Dallo » et devraient être relogées par le Préfet avant expulsion.

M. BAGUET : Il s'agit d'un dossier très compliqué, car, si nous voulons rester humains, il faut agir au cas par cas. De plus, l'Etat commence à s'inquiéter très sérieusement, car les crédits affectés au ministère de l'Intérieur pour dédommager les propriétaires ou les bailleurs sociaux des décisions de justice explosent complètement. L'Etat a donc décidé de créer ces commissions départementales par arrondissement pour surveiller de très près le versement des indemnités aux personnes ayant obtenu gain de cause devant la justice. Pour autant, même si les Préfets ont délégué des droits d'attribution aux Maires, ils les réutilisent pour reloger ces personnes. Tout cela mérite donc d'être étudié au cas par cas pour déterminer si une personne ne paye pas son loyer pour une bonne raison ou si elle ne le paye pas depuis cinq ans par mauvaise foi. Dans ce deuxième cas, il n'y a aucune raison que cette dernière ne soit pas expulsée, alors que certains attendent des logements depuis plusieurs années. De leur côté, les bailleurs sociaux ont également tendance à durcir leur position, car c'est aussi une question d'exemple. Lorsque vous avez des personnes qui payent et d'autres qui ne payent pas dans la même cage d'escalier, cela crée des tensions sociales. De plus, ceux qui ne payent pas s'en vantent publiquement. Bref, tout cela est assez compliqué. Toutefois, depuis la création de ces commissions, l'Etat a décidé de prendre ces affaires en main très sérieusement.

Quoi qu'il en soit, nous suivons ce sujet de près. Parfois même cela est assez regrettable, car le service Logement prépare des dossiers que l'on traite avec la Préfecture et nous devons les retirer à la dernière minute pour reloger une personne

imposée par le Préfet suite à des commissions Dallo ou à des commissions d'impayés. Concernant les chiffres, nous les demanderons à la Préfecture et vous les communiquerons.

Question orale posée par Monsieur Vincent GUIBERT

Monsieur le Maire, chers collègues,

Le plan antipollution adopté par la ville de Paris en février dernier prévoit de restreindre progressivement la circulation des véhicules les plus anciens et les plus polluants dans la capitale dès 2016 pour les voitures et dès cette année pour les camions.

Dès le 1^{er} juillet 2016, les propriétaires de voitures immatriculées avant 1997 et de deux-roues enregistrés avant le 1^{er} juin 2000 ne pourront utiliser leur véhicule que le week-end. Entre 2017 et 2020, l'interdiction deviendra progressivement totale pour les diesels d'avant 2011 et les modèles de deux-roues antérieurs à juin 2015.

Que feront les propriétaires de véhicules ne pouvant plus circuler dans Paris ? Il y a une forte probabilité que ceux provenant de la banlieue sud-ouest viennent se garer aux portes de la capitale et en particulier à Boulogne-Billancourt pour ensuite prendre les transports en commun.

Nous devons gérer ce risque d'engorgement supplémentaire de la circulation et du stationnement dans notre ville. Et, au-delà, nous devons veiller à réduire également le taux de pollution atmosphérique. Notre ville doit mettre son plan de circulation en cohérence avec celui de la ville de Paris. D'où ma question : Peut-on restreindre la circulation des véhicules les plus anciens et les plus polluants à Boulogne-Billancourt dès juillet 2016 ?

Réponse de Monsieur GALEY à la question orale posée par Monsieur Vincent GUIBERT

Mes chers collègues,

Le Conseil de Paris du 5 février 2015 a présenté le plan antipollution de la Ville. Ce plan a pour objectif de faire de la capitale une « zone de basse émission » dont l'accès sera progressivement interdit à tous les véhicules polluants (diesel ou essence) d'ici 2020.

L'une des mesures-phares du plan anti-pollution de la ville de Paris consiste à interdire l'accès de Paris aux véhicules les plus anciens et polluants (toutes motorisations) intra-muros (hors périphérique), en semaine de 8h00 à 20h00, et ce dès

juillet 2016.

Certaines des mesures de restrictions seront en place dès juillet 2015 pour les poids lourds, autocars, et autobus.

Si le plan a été décidé à l'échelle parisienne, la gouvernance et les décisions doivent être prises à l'échelle métropolitaine, afin de lutter efficacement contre la pollution de l'air, mais aussi pour éviter les reports de trafic liés au plan d'action parisien.

C'est pourquoi, un comité d'animation restreint a été mis en place, comprenant la ville de Paris et les quatre principales communautés d'agglomération franciliennes, dont GPSO. Dans ce cadre, GPSO œuvre avec les villes de son territoire, pour mieux appréhender et maîtriser l'impact de ces mesures.

La question des mesures d'accompagnement, déjà évoquée dans la communication de GPSO présentée au cours de ce Conseil, est également à l'étude, dans l'objectif de réduire l'usage des véhicules particuliers les plus polluants. Cette étude porte globalement sur :

- Des voies dédiées au covoiturage ou aux véhicules propres ;
- Le développement des transports en commun ;
- L'intermodalité facilitée (volet important du PDU Ile-de-France) ;
- La gratuité du stationnement pour les véhicules propres (pour rappel, le stationnement résidentiel est déjà gratuit à Boulogne-Billancourt les jours de pollution) ;
- Les aides incitatives au changement de véhicules (mesure prévue dans le projet de loi sur la transition énergétique).

Au vu des impacts sanitaires et économiques de la pollution atmosphérique, GPSO s'associe pleinement à la démarche de Paris pour améliorer la qualité de l'air dans les meilleurs délais.

D'ailleurs, la prochaine conférence métropolitaine sur ce sujet se tiendra à Boulogne-Billancourt, le mardi 23 juin 2015, et réunira les élus à l'échelle de la Métropole.

Les mesures de circulation relèvent toutefois toujours du pouvoir de police du Maire (article L 2213-2 du CGCT). Il appartiendra donc à chaque commune de manifester son engagement dans ce projet ambitieux d'envergure européenne. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Je crois d'ailleurs que les interdictions de circuler avec les plaques paires et impaires commencent déjà au Pont de Saint-Cloud et au Pont de Sèvres. Cela signifie que la Ville est déjà incluse dans le dispositif, au même titre que d'autres villes de la petite couronne, telles que Neuilly-sur-Seine ou Levallois. La Maire de Paris ayant souhaité que nous

accueillions cette conférence métropolitaine contre la pollution à tour de rôle, nous recevrons la prochaine au mois de juin. Elle tournera ensuite dans les quatre grandes communautés d'agglomération. Nous sommes donc pleinement impliqués sur ce sujet et je vous remercie de votre question.

Notre ordre du jour étant épuisé, je vous souhaite une bonne soirée et de joyeuses fêtes de Pâques. Merci.